



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2007 relatives à 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions, établis en application des décisions du Conseil de sécurité.

On se souviendra que, dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou par le Conseil de sécurité, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait notamment recommandé que l'on réfléchisse à l'idée de réorganiser les futurs rapports sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales en les regroupant en fonction de critères thématiques ou régionaux.

Le présent rapport tient compte de cette recommandation du Comité consultatif sur la présentation des rapports sur les missions politiques spéciales et présente les prévisions de dépenses pour 2007 relatives à 10 missions politiques spéciales.

Les prévisions de dépenses pour 2007 relatives à ce groupe de missions politiques spéciales se montent à 100 755 000 dollars.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique de l’Ouest	1.1–1.15	4
2. Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	2.1–2.14	11
3. Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3.1–3.16	19
4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	4.1–4.18	25
5. Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan	5.1–5.12	32
6. Bureau de l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo	6.1–6.22	38
7. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	7.1–7.12	45
8. Commission mixte Cameroun-Nigéria	8.1–8.10	58
9. Commission d’enquête internationale indépendante	9.1–9.14	63
10. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	10.1–10.18	68

État récapitulatif des besoins de financement

Les besoins de financement pour 2007 des missions politiques spéciales du groupe thématique III s'élèvent à 100 755 000 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006			2007		
	Crédits ouverts	Dépenses (estimation)	Économies (dépassement)	Montant total des dépenses prévues	Montant net des besoins	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1-2)	4	5 = (4-3)	6
1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	4 116,7	3 199,9	916,8	4 472,0	3 555,2	–
2. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	6 461,9	4 937,3	1 524,6	6 071,9	4 547,3	503,1
3. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3 218,7	2 753,6	464,9	3 467,7	3 002,8	160,0
4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	6 949,8	3 866,9	3 082,9	6 759,9	3 677,0	145,5
5. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan	2 168,7	1 993,3	175,4	2 207,8	2 032,4	90,7
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo	8 743,7	7 361,2	1 382,5	6 727,7	5 345,2	18,9
7. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	23 276,0	22 625,2	650,8	30 564,0	29 913,2	–
8. Commission mixte Cameroun-Nigéria ^a	7 481,5	5 035,4	2 446,1	9 303,0	6 856,9	–
9. Commission d'enquête internationale indépendante	26 312,2	18 415,6	7 896,6	29 116,8	21 220,2	1 395,1
10. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	2 135,4	2 021,1	114,3	2 064,2	1 949,9	3,2
Total	90 864,6	72 209,7	18 654,9	100 755,0	82 100,1	2 316,5

^a Y compris des engagements de dépenses et des prévisions de dépenses d'un montant de 260 800 dollars pour les activités du Comité de suivi.

1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest

(4 472 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

1.1 Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a été mis en place à Dakar pour une période de trois ans, comme indiqué dans un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2001/1128) et le Conseil de sécurité (S/2001/1129), à la suite d'une recommandation de la mission interinstitutions dépêchée en Afrique de l'Ouest du 6 au 27 mars 2001 (S/2001/434) concernant la création d'un mécanisme de consultations systématiques et régulières entre les organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest afin de définir des politiques et stratégies nationales et sous-régionales et de les harmoniser.

1.2 Les travaux du Bureau ont été accueillis avec satisfaction par diverses entités, en particulier le Conseil de sécurité qui, dans la déclaration faite par son Président le 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7), a souligné le rôle important joué par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest dans l'amélioration de la coordination d'une approche cohérente des Nations Unies concernant les problèmes transfrontières et transnationaux dans la sous-région et par la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest du 20 au 29 juin 2004 et dont le rapport (S/2004/525) contenait une recommandation visant à ce que, comme le Bureau avait des activités très diverses et comme la démarche régionale appliquée aux conflits et autres problèmes qui affectent l'Afrique de l'Ouest devait être cohérente, des ressources supplémentaires lui soient rapidement fournies.

1.3 En octobre 2004, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un bilan à mi-parcours des activités menées et des résultats obtenus par le Bureau (S/2004/797) et il a indiqué qu'il souhaitait proroger le mandat du Bureau et renforcer ce dernier, notamment en lui fournissant des ressources supplémentaires, comme l'avait recommandé la mission de juin 2004 du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2004/525). Dans sa réponse datée du 25 octobre 2004 (S/2004/858), le Conseil a approuvé la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat du Bureau pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007, sous réserve d'un examen à mi-parcours qui serait effectué en 2006. On prévoit que cet examen sera achevé fin 2006 au plus tard. Le Conseil de sécurité a en outre noté que le Secrétaire général comptait renforcer le Bureau pour lui permettre d'exécuter son mandat avec une plus grande efficacité.

1.4 Le Conseil de sécurité, dans la déclaration faite par son Président le 25 février 2005 (S/PRST/2005/9) à la suite de l'examen par le Conseil du rapport intérimaire du Secrétaire général daté du 11 février 2005 (S/2005/86) sur les moyens de faire face aux problèmes sous-régionaux en Afrique de l'Ouest, a pris note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre les différentes missions politiques et missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région et il a encouragé le Bureau à continuer de promouvoir une démarche intégrée et conjointe à l'échelle de la sous-région. Le rapport intérimaire mentionnait les progrès accomplis par le Bureau, en particulier le fait qu'il existait entre les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que certains gouvernements, des

organisations de la société civile et des collectivités locales dans la région de l'Afrique de l'Ouest, un partenariat constructif en pleine extension.

1.5 Dans l'annexe à sa lettre du 11 janvier 2005 (S/2005/16), le Secrétaire général a communiqué au Conseil de sécurité un projet de définition de la mission, des attributions et des activités du Bureau pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007. Le Président du Conseil de sécurité, par sa lettre du 11 janvier 2005 (S/2005/17), a pris note de l'information et de l'intention exprimées dans la lettre du Secrétaire général.

1.6 Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a pour mission générale de renforcer les efforts des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs prioritaires de l'Afrique de l'Ouest dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il s'acquitte de sa mission en exécutant les tâches suivantes :

a) Renforcer les liens entre les activités menées par les Nations Unies et d'autres partenaires dans la sous-région, en promouvant une démarche sous-régionale intégrée et en facilitant les travaux des organismes des Nations Unies ainsi que des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui à la consolidation de la paix;

b) Assurer la liaison avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano et, le cas échéant, prêter son concours à ces entités, en consultation avec d'autres organisations sous-régionales et partenaires internationaux;

c) Exercer ses bons offices et s'acquitter de fonctions spéciales dans les pays de la sous-région au nom du Secrétaire général, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix;

d) Tenir le Siège informé des événements nouveaux d'importance sous-régionale;

e) Effectuer d'autres tâches que le Secrétaire général ou le Conseil de sécurité lui ont confiées, y compris l'appui aux travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le suivi de l'application des recommandations du Conseil de sécurité qui figurent dans le rapport établi à la suite de sa mission en Afrique de l'Ouest en juin 2004 (S/2004/525) et de celles qui concernent les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2004/7).

1.7 En 2006, le Bureau a continué à mettre en lumière la nécessité d'une action concertée et intégrée face aux problèmes complexes qui se posent dans la sous-région et qui sont considérés par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité comme étant l'origine de l'instabilité en Afrique de l'Ouest et il a facilité les efforts déployés dans ce domaine. Il a contribué à la formulation de recommandations et de stratégies sur la manière d'aborder ces problèmes au niveau régional, y compris au moyen d'une collaboration nationale transfrontière entre les entités des Nations Unies dans la sous-région, y compris les missions de paix des Nations Unies et d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Pendant l'année 2006, le Bureau a notamment contribué à la mise en œuvre de l'initiative de la CEDEAO relative aux frontières en tant que zones de paix (« pays frontière ») en particulier en ce qui concerne la frontière entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali, dans le cadre de ses travaux sur l'élaboration de stratégies intégrées pour les zones frontières; il a continué à promouvoir et faciliter l'adoption d'une approche régionale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) des ex-

combattants en Afrique de l'Ouest, a réalisé deux documents de travail exhaustifs sur la manière d'aborder les deux problèmes clefs de l'Afrique de l'Ouest en matière de sécurité : le chômage massif des jeunes et les prises de pouvoir inconstitutionnelles, a contribué à l'organisation d'un débat régional sur la réforme du secteur de la sécurité en tant que moyen de renforcer la paix dans les pays du bassin du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone) et a aidé l'Organisation ouest-africaine de la santé à rédiger une proposition concernant un projet relatif à la lutte contre le VIH/sida au sein des forces armées africaines et à réunir des fonds à cette fin.

1.8 En outre, le Représentant spécial du Secrétaire général a poursuivi ses missions de bons offices dans les pays ayant besoin d'aide en matière de prévention des conflits, notamment la Guinée, le Mali, le Niger et le Togo. Le Bureau a continué à faciliter la coopération entre les diverses missions des Nations Unies dans la sous-région (Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, Mission des Nations Unies au Libéria, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau), en particulier dans le cadre de réunions régulières avec les représentants spéciaux du Secrétaire général, les chefs des services des droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies et des membres du Groupe de travail sur la coopération intermissions dont il assure la présidence et qui est chargé de suivre l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération intermissions (S/2005/135).

1.9 Le Bureau a également collaboré avec d'autres missions des Nations Unies aux fins de la mise en commun de leurs avoirs, notamment dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources et de minimiser les coûts. À cet égard, il a bénéficié de l'appui de l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région et a lui-même fourni des services d'appui aux missions des Nations Unies qui passaient par Dakar. Les arrangements mis en place concernant la mise en commun des personnels et des avoirs du Bureau avec ceux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria sont restés pleinement opérationnels pendant l'année 2006.

1.10 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès retenus concernant l'activité du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, sont indiqués dans le tableau ci-après.

Objectif : Renforcer la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la réalisation des objectifs prioritaires en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Les entités intéressées prêtent une attention accrue aux questions transfrontières concernant la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et l'application des recommandations pertinentes du Conseil de sécurité s'en trouve facilitée

a) i) Les menaces transfrontières contre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest sont systématiquement identifiées, évaluées et analysées et le Conseil de sécurité est informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des solutions

Mesure des résultats : Nombre de rapports et de documents directifs

2005 : 2

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 3

ii) Attention accrue portée aux problèmes transfrontières les plus importants par des personnalités de la société civile, le secteur privé, la CEDEAO et par les partenaires de l'ONU dans la sous-région

Mesure des résultats : Nombre de séminaires et ateliers organisés

2005 : 4

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 4

iii) Prise de conscience accrue des problèmes transfrontières en matière de droits de l'homme

Mesure des résultats : Nombre d'activités de sensibilisation de l'opinion

2005 : 2

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 3

Produits

- Production et diffusion de matériel d'information (articles, notes d'information, communiqués de presse)
- Élaboration de deux études ou rapports importants concernant les aspects intersectoriels et la dimension régionale des défis existants en matière de paix et de sécurité
- Rapports périodiques au Siège concernant l'évolution de la situation politique et de la sécurité et les problèmes transfrontières dans la sous-région
- Élaboration d'une étude sur les principaux problèmes transfrontières en matière de droits de l'homme
- Mise au point d'une stratégie et d'un plan d'action sous-régionaux en matière de droits de l'homme en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les partenaires actifs dans la région
- Organisation d'une réunion d'experts afin d'élaborer le plan d'action relatif à la stratégie sous-régionale en matière de droits de l'homme

Réalisations escomptées

b) Volonté plus affirmée des principaux acteurs régionaux d'adopter une approche sous-régionale harmonisée aux fins d'une plus grande efficacité en ce qui concerne la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest; les liens et relations de travail entre les missions et entités des Nations Unies et les autres acteurs clefs, y compris la CEDEAO, la société civile et le secteur privé, doivent être renforcés

Indicateurs de succès

b) i) Maintien de la synergie entre le Bureau et ses partenaires des Nations Unies afin de prendre en compte les dimensions sous-régionales de leurs mandats respectifs, pour aboutir à une approche intégrée des problèmes régionaux

Mesure des résultats : Nombre de réunions avec les partenaires des Nations Unies

2005 : 7

2006 (estimation) : 8

2007 (objectif) : 4

ii) Maintien de la participation de représentants de la société civile et du secteur privé aux réunions du Bureau, selon qu'il convient

Mesure des résultats : Nombre de réunions comportant une telle participation

2005 : 4

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 3

iii) Poursuite des échanges et des consultations entre les représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats : Nombre de réunions des représentants spéciaux

2005 : 3

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 4

Produits

- Une réunion des représentants spéciaux du Secrétaire général à Dakar et trois réunions dans la sous-région
- Trois réunions du Groupe de travail sur la coopération intermissions
- Deux réunions des responsables des services droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies, afin de renforcer la coopération entre les missions sur les questions relatives aux droits de l'homme
- Deux réunions avec des représentants de la CEDEAO et des gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest ainsi que des milieux d'affaires et de la société civile pour renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme
- Un rapport d'activité sur la question du chômage de la jeunesse, source d'instabilité régionale en Afrique de l'Ouest
- Une réunion sur les problèmes de sécurité transfrontières
- Une réunion sur l'urbanisation rapide et l'insécurité croissante en Afrique de l'Ouest
- Échanges réguliers d'informations avec les organismes des Nations Unies et leurs partenaires en vue d'une approche intégrée et coordonnée des problèmes sous-régionaux

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Renforcement de la coopération entre le Bureau et la CEDEAO dans un certain nombre de domaines ayant trait à la bonne gouvernance, à la démocratie, aux droits de l'homme, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix

c) i) Actualisation et renforcement de l'accord de coopération entre le Bureau et la CEDEAO

Mesure des résultats : Nombre d'accords de coopération

2005 : 1

2006 (estimation) : 1

2007 (objectif) : 1

ii) Activités conjointes du Bureau et de la CEDEAO sur les points d'intérêt commun

Mesure des résultats : Nombre d'activités conjointes

2005 : 5

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 2

iii) Renforcement des mécanismes prévus pour l'échange régulier d'informations et de documentation sur les politiques et activités respectives du Bureau et de la CEDEAO

Mesure des résultats : Nombre de réunions de coordonnateurs

2005 : 5

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 4

Produits

- Une réunion du groupe de travail du Bureau et de la CEDEAO pour l'examen des activités en cours et la mise au point concertée de nouvelles initiatives
- Participation aux réunions de la troïka CEDEAO-Union européenne-Bureau
- Organisation de réunions entre des responsables de la CEDEAO et du Bureau et les coordonnateurs désignés
- Participation aux groupes de contact internationaux de la CEDEAO concernant le bassin du fleuve Manu et la Guinée-Bissau
- Participation à des réunions officielles de la CEDEAO

Facteurs externes

1.11 L'objectif peut être atteint à condition : a) qu'il ne se produise aucun conflit ou crise de grande ampleur qui affecterait durablement les conditions de vie des différents pays de la sous-région sur les plans économique, politique et social et amènerait à modifier l'ordre de priorité; b) que les parties prenantes aux niveaux national et régional et leurs partenaires fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour agir en faveur de la prévention des conflits en collaboration avec les organismes des Nations Unies; c) que les missions pour la paix dans la région continuent à coopérer avec le Bureau aux fins de l'exécution de son mandat.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2006</i>			<i>2007</i>		
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des dépenses prévues</i>	<i>Montant net des besoins</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3 = (1 - 2)</i>	<i>4</i>	<i>5 = (4 - 3)</i>	<i>6</i>
Personnel militaire	56,2	56,0	0,2	65,4	65,2	–
Personnel civil	1 825,1	1 550,2	274,9	1 914,5	1 639,6	–

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006			2007		
	Crédits ouverts	Dépenses prévues	Économies (dépassement)	Montant total des dépenses prévues	Montant net des besoins	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
Dépenses opérationnelles	2 235,4	1 593,7	641,7	2 492,1	1 850,4	–
Total	4 116,7	3 199,9	916,8	4 472,0	3 555,2	–

1.12 Le montant net des ressources requises pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 est estimé à 4 472 000 dollars (montant brut : 4 806 700 dollars) se décomposant comme suit : dépenses afférentes aux services d'un conseiller militaire (65 400 dollars), traitements et dépenses communes de personnel (1 914 500 dollars) pour un tableau d'effectifs comportant 26 postes (12 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 2 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 12 postes d'agent local), le coût des services d'expert et de consultant (319 100 dollars), les frais de voyage autorisés (494 100 dollars) ainsi que des dépenses opérationnelles au titre des postes suivants : installations et infrastructure (167 600 dollars), transports terrestres (59 400 dollars), transports aériens (1 104 000 dollars), communications (114 300 dollars), informatique (28 900 dollars) et frais divers (204 700 dollars).

1.13 Sur ce total, 916 800 dollars seraient financés à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts pour 2006 (montant estimatif). Les ressources requises pour le Bureau pour 2007 sont ainsi ramenées à un montant net de 3 555 200 dollars (montant brut : 3 889 900 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national			Total général	
	SGA	SSG	D-2 ^a	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux	Total	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents recrutés sur le plan local		Volontaires des Nations Unies
Postes approuvés pour 2006	1	–	1	1	2	3	2	–	10	2	–	12	2	12	–	26
Postes proposés pour 2007	1	–	–	1	2	3	2	–	9	3	–	12	2	12	–	26
Variation	–	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–

^a Le poste D-2 mis à la disposition de la Mission par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ne sera pas reconduit en 2007.

1.14 La création d'un nouveau poste, en sus des postes approuvés pour 2006, est demandée pour s'assurer les services d'un fonctionnaire spécialiste des TIC (Service mobile). À l'heure actuelle, la Mission n'en dispose pas. Le titulaire serait chargé d'assurer l'utilisation efficace des systèmes et du matériel électroniques, la gestion efficace de la sécurité dans ce domaine, y compris des murs de protection, les contrôles de l'accès et la sécurité des bases de données, d'exercer les fonctions d'administrateur du réseau et de faire des recommandations sur les moyens d'améliorer la qualité des systèmes déjà installés.

1.15 Il est en outre proposé de redistribuer les fonctions correspondant à trois postes d'agent local qui avaient été approuvés (un poste d'agent de nettoyage, un poste de chauffeur et un poste d'agent de sécurité afin de disposer des services d'un assistant (ressources humaines), d'un assistant (finances) et d'un commis chargé de tâches administratives ou ayant trait aux services généraux et services du protocole) pour permettre au Bureau de faire face à l'accroissement du volume de travail dans le domaine administratif.

2. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(6 071 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

2.1 Sur la base d'un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/1999/1235) et le Président du Conseil de sécurité (S/1999/1236), le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a été créé le 16 février 2000, pour un mandat d'un an, après le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). Le mandat du Bureau a ensuite été prorogé tous les ans, la dernière fois pour une période d'un an prenant fin le 31 décembre 2006, conformément à une lettre du 2 décembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2005/759).

2.2 Le Bureau a pour principale fonction d'appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour consolider la paix et la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques et faciliter la mobilisation internationale de ressources pour la reconstruction nationale et le redressement de l'économie. Son mandat a été renforcé en septembre 2001 à la suite d'une tentative de déstabilisation, le 28 mai 2001, puis réorienté à la suite du renversement du gouvernement du Président Ange-Félix Patassé lors du coup d'État du 15 mars 2003. Pendant l'année 2004, les institutions de transition et les parties prenantes ont poursuivi les préparatifs relatifs à la tenue d'élections générales dans le but de rétablir l'état de droit. Un référendum constitutionnel a eu lieu en décembre 2004, suivi par des élections présidentielles et législatives multipartites menées avec succès les 13 mars et 8 mai 2005. De nouvelles institutions démocratiques ont été mises en place et le Bureau aide le Gouvernement à poursuivre les efforts visant à les consolider. Toutefois, malgré le succès des élections générales, le Gouvernement n'a pu appliquer les réformes nécessaires, principalement en raison des problèmes de sécurité découlant de la détérioration de la situation dans la sous-région. En janvier 2006, la situation s'est considérablement aggravée à cet égard, entraînant un accroissement des violations des droits de l'homme et l'appauvrissement accru de larges sections de la

population; de nombreux habitants se sont alors réfugiés dans les pays voisins ou ont fui dans la forêt.

2.3 En coopération étroite avec le Département des affaires politiques du Secrétariat, le Bureau établit les avant-projets des rapports biennaux que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau dans le pays. Le Département fournit un appui technique au Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine en lui adressant régulièrement des communications écrites et en organisant des consultations, notamment pendant les visites que fait le Représentant spécial au Siège pour présenter les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité. Le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, qui fournit un appui administratif au Bureau, et le Département des affaires politiques collaborent étroitement en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires et les questions de personnel ayant trait au Bureau.

2.4 En 2006, les échanges entre le Bureau, le PNUD et les autres organismes des Nations Unies sur le terrain se sont poursuivis de façon très satisfaisante. Toutes les entités des Nations Unies ont poursuivi leurs activités respectives dans le cadre de la stratégie de consolidation de la paix. Le Bureau, avec d'autres membres de l'équipe des Nations Unies dans le pays a participé à la reprise des travaux concernant le processus d'appels de fonds globaux ainsi qu'à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en République centrafricaine pour la période 2007-2011, qui constitue le cadre stratégique de référence pour l'activité des Nations Unies dans le pays. La collaboration du Bureau avec le coordonnateur résident des Nations Unies et avec l'équipe des Nations Unies dans le pays s'est renforcée. Des missions conjointes d'évaluation ont été entreprises avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et le Programme alimentaire mondial en avril 2006, puis avec l'équipe de pays des Nations Unies en juillet 2006, pour évaluer la situation sur les plans politique et humanitaire et en matière de sécurité dans la région septentrionale du pays, dans le but de mieux répondre aux besoins de la population qui y vit dans l'insécurité. La coopération a été en outre renforcée pendant la mission de suivi du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement qui avait pour objet d'examiner la mise en œuvre d'un programme post-conflit, comme convenu avec le Gouvernement en janvier 2006, et l'élaboration du document stratégique sur la réduction de la pauvreté, qui devrait être achevé fin décembre 2006 au plus tard. Ce document servira de cadre stratégique d'action et de programmation ainsi que de document de référence pour les partenaires; il sera mis en œuvre en coordination avec le Gouvernement et avec l'appui des organismes des Nations Unies. Les domaines prioritaires ciblés sont la bonne gouvernance, la reprise du programme post-conflit, la lutte contre le VIH/sida et l'insécurité intérieure et extérieure.

2.5 En 2006 également, le Bureau, par ses activités de médiation et de bons offices, a aidé à désamorcer les tensions entre le Gouvernement et les chefs des partis politiques ainsi qu'entre l'exécutif et les autres institutions nationales. Il a encouragé le Gouvernement à entamer un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes à l'échelle nationale, considérant qu'une telle approche faciliterait la solution rapide, dans un esprit de consensus, des problèmes auxquels est confronté le pays et qui préoccupent la nation tout entière. Le Bureau a organisé des débats avec des membres du Parlement sur le rôle du Médiateur de la République, la structure du Conseil national de médiation et la procédure de nomination de ses

membres. Le Représentant spécial du Secrétaire général a encouragé les chefs politiques, dont les partis ont traversé des crises internes au sein de leur direction, à se réconcilier afin de préserver leur unité, vu le rôle essentiel de leur participation au renforcement et à la consolidation de la démocratie fragile de la République. Le Bureau, avec le PNUD et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, a préconisé, par l'intermédiaire du Comité des partenaires étrangers pour le suivi des situations politiques et du développement, la consolidation des institutions démocratiques et du processus de redressement économique.

2.6 Au niveau sous-régional, le Bureau s'est tenu régulièrement en contact avec la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et a continué à étudier l'évolution de la situation dans les pays voisins, en particulier la République démocratique du Congo, le Soudan et le Tchad, ainsi que ses incidences sur la République centrafricaine. Le Représentant spécial du Secrétaire général a eu des consultations avec la direction de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale concernant les moyens d'atténuer les incidences, pour la République centrafricaine, de l'évolution de la situation dans les pays voisins, en particulier le Soudan et le Tchad.

2.7 Le Bureau a continué à apporter sa contribution à la promotion du respect des droits de l'homme et de l'état de droit en République centrafricaine. Il a porté à l'attention des autorités judiciaires plusieurs cas d'impunité et de graves violations des droits de l'homme : exécutions sommaires, torture, détentions arbitraires, traitements humains et dégradants. En août 2006, le Bureau a ouvert un troisième bureau sous-régional des droits de l'homme à Bambari, à l'est du pays. Non seulement, il apportera son aide pour réduire le nombre des violations des droits de l'homme dans la région, mais il s'emploiera à renforcer la structure judiciaire fragile dans cette région et à rétablir progressivement la confiance de la population envers le système judiciaire.

2.8 Les autorités de la République centrafricaine ont demandé que le mandat du Bureau soit prorogé jusqu'à décembre 2007. Pendant cette période, le Bureau axera son action sur l'appui aux efforts que fait le Gouvernement pour renforcer le dialogue politique, la démocratie et l'état de droit, sans lesquels la reprise complète des activités d'aide au développement et des investissements économiques, essentielle pour que s'instaurent une paix et des progrès durables, ne peut être garantie. À cet égard, les activités de médiation et les bons offices l'emporteront largement sur tous les autres aspects de l'activité du Bureau. L'objectif serait de concentrer les efforts sur l'appui politique, de renforcer les institutions nationales issues des élections générales de 2005 et d'aider à réaliser la stabilité politique à long terme. La durabilité à long terme du dialogue et de la capacité nationale de prévention de nouveaux conflits aurait pour effet de rendre inutile le recours à des facteurs de facilitation externes.

2.9 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès retenus sont indiqués au tableau ci-après :

Objectif : Aider le Gouvernement de la République centrafricaine à consolider la réconciliation nationale, les institutions démocratiques, l'état de droit et une paix à long terme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Facilitation du dialogue politique entre les principales parties prenantes en vue de dégager un consensus sur les moyens de consolider la réconciliation nationale, de promouvoir les institutions démocratiques et de résoudre les problèmes sociaux, économiques et humanitaires complexes et les graves problèmes de sécurité auxquels est confronté le pays

a) i) Nombre de parties prenantes importantes, y compris les anciens des villages, qui, à la faveur du succès du processus électoral de 2005 en République centrafricaine, s'emploient à consolider et promouvoir une gouvernance démocratique, une paix et des progrès économiques durables dans le pays

Mesure des résultats : Nombre de parties prenantes essentielles

2005 : néant

2006 (estimation) : 2

2007 (objectif) : 2

ii) Nombre d'institutions gouvernementales établies en vertu de la Constitution nationale de décembre 2004

Mesure des résultats : Nombre d'institutions

2005 : 3

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 3

Produits

- Activités de bons offices et de médiation entre le Gouvernement et les chefs politiques d'une part et entre le Gouvernement et les syndicats d'autre part
- Tenue régulière de réunions de haut niveau avec des responsables politiques et des personnalités de la société civile
- Réunions et consultations avec les partenaires extérieurs de la République centrafricaine
- Services consultatifs aux institutions et mécanismes nationaux qui s'emploient à promouvoir le dialogue, une culture de tolérance et la réconciliation nationale
- Séminaires et ateliers regroupant des membres des partis politiques, des parlementaires et des représentants de la société civile sur des questions touchant la réconciliation nationale et le rétablissement de la confiance
- Consultations avec les États voisins et les organisations sous-régionales et régionales qui appuient les efforts déployés pour promouvoir la stabilité à long terme en République centrafricaine
- Séminaires et ateliers regroupant des représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile, de l'équipe des Nations Unies dans le pays, de la communauté diplomatique et des partenaires extérieurs de la République centrafricaine en ce qui concerne leur rôle dans la consolidation de la paix et leur appui à la réconciliation, ainsi que leur participation à une stratégie de développement concertée pour l'avenir

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Facilitation de l'action menée par le Gouvernement pour mettre en place des institutions démocratiques

b) i) Nombre d'institutions étatiques établies conformément à la Constitution nationale de décembre 2004

Mesure des résultats :

2005 : 3

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 3

Produits

- Réunions régulières avec les donateurs potentiels en vue d'aider les pouvoirs publics à consolider et améliorer les institutions nationales
- Ateliers de formation (droits civiques et politiques et droits de l'homme, défense et sécurité) concernant le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement de l'état de droit et de la capacité des mécanismes nationaux de défense des droits de l'homme aux fins du respect et d'une meilleure promotion des droits de l'homme

c) Renforcement des trois bureaux sous-régionaux des droits de l'homme établis pour améliorer les relations entre la population civile et les forces de sécurité et de défense

Mesure des résultats :

2005 : 2 bureaux sous-régionaux des droits de l'homme à Bouar et Bossangoa

2006 (estimation) : Établissement du troisième bureau sous-régional des droits de l'homme à Bambari

2007 (objectif) : Exécution des programmes relatifs aux droits de l'homme par les trois bureaux sous-régionaux

Produits

- Services consultatifs
- Séminaire en vue d'actualiser le plan d'action national relatif aux droits de l'homme
- Promotion du respect des droits de l'homme à l'intérieur du pays par l'entremise des bureaux sous-régionaux
- Formation de personnel national à Sangho en vue de diffuser plus largement des informations sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit
- Promotion de la conclusion d'un accord trilatéral avec les pays voisins
- Formation et ateliers avec des représentants d'organisations de la société civile, d'organisations politiques, d'organisations s'occupant des droits de l'homme, d'autres intervenants et des agents des forces de défense et de sécurité sur la promotion et le respect des droits de l'homme

Réalisations escomptées

d) Progrès vers la réforme du secteur de la sécurité nationale et réduction de l'insécurité transfrontalière

Indicateurs de succès

d) Formation continue d'agents des forces nationales de sécurité et de défense concernant la gestion des risques élevés en matière de sécurité dans le pays et le long des frontières de la République centrafricaine

Mesure des résultats :

2005 : Formation de 5 bataillons des forces de défense et de sécurité (3 bataillons d'infanterie de l'Armée nationale et 2 escadrons de gendarmerie)

Formation de 15 observateurs militaires du maintien de la paix

Formation de 630 agents de sécurité (agents de police et de la gendarmerie)

2006 (estimation) : Formation de 5 bataillons des forces de défense et de sécurité (3 bataillons d'infanterie de l'Armée nationale et 2 escadrons de gendarmerie)

Formation de 15 observateurs militaires du maintien de la paix

Formation de 630 agents de sécurité (agents de police et de la gendarmerie)

2007 (objectif) : Renforcement des programmes de formation de 2006 (formation de 50 commandants de haut niveau afin de garantir la pleine capacité opérationnelle des 5 bataillons)

Formation de 30 officiers de l'Armée nationale

Formation de 650 agents de police et de la gendarmerie

Produits

- Ateliers de formation (droits civiques et politiques et droits de l'homme, défense et sécurité)
- Réunion de suivi avec les participants à la conférence de haut niveau sur l'insécurité transfrontalière en Afrique centrale
- Consultations avec les donateurs afin qu'ils continuent de fournir un appui à la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ainsi qu'au projet de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés bénéficiaires
- Contacts réguliers entre le Bureau et les pays concernés par l'insécurité transfrontalière en vue de renforcer la coopération et de faire face à la menace posée par les groupes armés et autres individus bloquant illégalement les routes

Facteurs externes

2.10 Le Bureau doit pouvoir atteindre ses objectifs, à condition que l'insécurité transfrontalière et l'instabilité dans les pays voisins (République démocratique du Congo, Soudan et Tchad) n'aient pas d'incidences négatives.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006			2007		
	Crédits ouverts	Dépenses prévues	Économies (dépassement)	Montant total des dépenses prévues	Montant net des besoins	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
Personnel militaire	576,6	363,7	212,9	260,1	47,2	–
Personnel civil	4 492,8	3 477,3	1 015,5	4 290,0	3 276,5	–
Dépenses opérationnelles	1 082,5	888,7	193,8	1 270,9	1 077,1	503,1
Autres programmes	310,0	207,6	102,4	248,9	146,5	–
Total	6 461,9	4 937,3	1 524,6	6 071,9	4 547,3	503,1

2.11 Le montant net des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 est estimé à 6 071 900 dollars (montant brut : 6 619 200 dollars) et se répartit entre les postes de dépenses suivants : observateurs militaires (149 900 dollars), police civile (110 200 dollars) traitements et dépenses communes de personnel (4 292 000 dollars), pour un tableau d'effectifs comportant 87 postes (28 postes de personnel recruté sur le plan international, 55 postes d'agent recruté sur le plan local et 4 postes de Volontaires des Nations Unies), voyages autorisés du personnel (79 900 dollars), installations et infrastructures (292 800 dollars) transports terrestres (125 500 dollars), communications (457 100 dollars), informatique (201 400 dollars), dépenses médicales (55 700 dollars) et fournitures, services et matériel divers (58 200 dollars), ainsi qu'un montant total de 248 900 dollars destiné à financer des programmes dans divers secteurs : politique, militaire, population civile et police, information et droits de l'homme. Les dépenses non renouvelables au titre de la rubrique « Dépenses opérationnelles », représentent au total 503 100 dollars.

2.12 Sur le montant total nécessaire, 1 524 600 dollars seraient financés à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts pour 2006. En conséquence, le montant total net des ressources nécessaires pour le Bureau pour 2007, après application de ce solde, représente 4 547 300 dollars (montant brut : 5 094 600 dollars).

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total général	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	Total	<i>Adminis-trateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents recrutés sur le plan local</i>		<i>Volon-taires des Nations Unies</i>
Postes approuvés pour 2006	-	1	-	-	1	4	3	6	15	6	10	31	-	52	4	87
Postes proposés pour 2007	-	1	-	-	1	4	3	4	13	6	9	28	-	55	4	87
Variation	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)	-	(1)	(3)	-	3	-	-

2.13 Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions d'équité entre les sexes (classe P-3). Ce fonctionnaire serait chargé de faciliter la prise en compte de ces questions dans tous les éléments du programme de travail du Bureau et de veiller à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité; il conseillerait et aiderait en outre de façon suivie ses homologues du Gouvernement de la République centrafricaine pour la formulation et l'exécution de politiques et de programmes exempts de sexisme, encouragerait des relations de travail étroites avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs non gouvernementaux, et faciliterait la participation des associations féminines à tous les aspects du programme du Gouvernement; en outre, il mettrait en place une coopération et des partenariats avec la communauté des donateurs, y compris les États Membres et les organisations intergouvernementales et régionales ainsi que les mécanismes de concertation avec les partenaires nationaux, afin de tirer les leçons de l'expérience et d'évaluer les progrès et les succès de la mission pour ce qui est de promouvoir l'égalité des sexes pendant tout le processus de transition et d'assurer l'échange d'informations avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Des fonctions connexes seront assurées en utilisant un poste P-3 existant.

2.14 Trois postes supplémentaires sont demandés dans le domaine des TIC pour des agents recrutés sur le plan local, à l'intention des trois bureaux sous-régionaux situés en dehors de Bangui, pour l'exécution de tâches liées au perfectionnement du réseau de TIC dans toute la zone de la mission. Une réduction de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international [2 postes P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] a été opérée à la suite d'un réexamen du tableau d'effectifs et de l'absorption subséquente de certaines fonctions par d'autres fonctionnaires.

3. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(3 467 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

3.1 Dans sa résolution 1216 (1998), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations sur le rôle que pourrait éventuellement jouer l'ONU dans le processus de paix et de réconciliation en Guinée-Bissau. Dans une lettre du 26 février 1999 au Président du Conseil de sécurité (S/1999/232), le Secrétaire général a proposé de créer un bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui a commencé ses activités en juillet 1999. Le mandat du Bureau a été prorogé à plusieurs reprises à la demande du Gouvernement. L'un de ses volets les plus importants a trouvé sa conclusion avec la fin de la transition politique et le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel en octobre 2005. Néanmoins, le Bureau avait encore un rôle décisif à jouer dans des domaines essentiels pour la consolidation de la paix et la stabilité. Son mandat a donc été de nouveau prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2006, pour qu'il puisse continuer d'aider le pays à faire face aux défis posés par la phase de transition et aux difficultés que soulève le processus de consolidation de la paix.

3.2 Conformément à son mandat révisé, le Bureau a continué, dans le cadre d'une stratégie générale de consolidation de la paix, à soutenir les efforts entrepris pour consolider l'ordre constitutionnel, intensifier le dialogue politique, favoriser la réconciliation nationale et promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Il a également contribué à renforcer la capacité des institutions nationales à maintenir l'ordre constitutionnel, prévenir et gérer les conflits, consolider la paix et la démocratie, encourager et seconder les initiatives nationales visant à réformer le secteur de la sécurité, et obtenir une aide internationale pour appuyer ces efforts. En collaboration étroite avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau s'est employé à mobiliser l'aide financière internationale nécessaire au Gouvernement pour faire face aux besoins financiers et logistiques immédiats et à resserrer la coopération et la coordination avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et d'autres partenaires internationaux, ainsi qu'avec d'autres missions.

3.3 En 2006, le Bureau a de nouveau joué un rôle essentiel en aidant les autorités nationales et les principales parties prenantes à créer, dans le sillage des élections présidentielles tenues avec succès en juin/juillet 2005, un climat politique favorable à la consolidation de la paix. Il s'est attaché : a) à promouvoir le dialogue politique; b) à élaborer une stratégie de réforme du secteur de la sécurité; et c) à préparer la tenue d'une table ronde de donateurs.

Promotion du dialogue politique

3.4 Pour apaiser les tensions, le Bureau use de ses bons offices, offre sa médiation et appuie les initiatives des entités nationales intéressées. Le travail qu'il a effectué en collaboration avec la CEDEAO et la CPLP, conjugué à la campagne de sensibilisation menée auprès de la communauté diplomatique, a permis d'élaborer une approche intégrée des initiatives de paix qui s'inscrit dans la stratégie générale de consolidation de la paix conçue par l'ONU pour la Guinée-Bissau.

3.5 Le Bureau a contribué à institutionnaliser la paix au Parlement, notamment en encourageant le dialogue politique comme mécanisme de prévention et de gestion des conflits, en collaboration avec l'Organisation néerlandaise de développement (Netherlands Development Organization). Afin de renforcer le rôle du Parlement comme lieu d'un dialogue politique constructif et d'un processus de règlement pacifique des conflits, il a mis au point des programmes de formation sur la conduite des affaires publiques, le règlement des conflits et la négociation que des parlementaires influents pourront suivre vers la fin de 2006, ainsi qu'un programme de formation de formateurs à la gestion des conflits organisé à l'intention d'acteurs nationaux en vue d'obtenir un effet démultiplicateur.

3.6 Le Bureau a aussi appuyé deux initiatives de réconciliation nationale, les États généraux et le projet de recherche de l'Alliance internationale pour la consolidation de la paix. Alors que les États généraux ont pour objectif d'amener les hauts responsables politiques à s'engager en faveur du dialogue et de la réconciliation, l'initiative de l'Alliance consiste à créer un espace qui permette au public de débattre de la consolidation de la paix et d'agir en sa faveur, en invitant un large éventail de la population à participer au recensement des causes structurelles du conflit et à suggérer des moyens d'y remédier et de promouvoir la réconciliation et une paix durable.

Conception et élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité

3.7 Le Bureau a aidé les autorités nationales et d'autres parties prenantes à : a) prendre pleinement conscience de l'interdépendance entre sécurité et développement et du caractère indispensable d'une réforme radicale du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, sans laquelle la paix, la stabilité et l'aide au développement seront compromises; b) identifier les possibilités, les défis et les risques associés à cette mutation; c) susciter la volonté politique de procéder à la réforme; d) rédiger un document présentant une stratégie nationale crédible de réforme du secteur de la sécurité, assorti d'un plan d'action et d'une estimation des dépenses à prévoir; e) convaincre les partenaires de développement de soutenir la mise en œuvre de la stratégie.

3.8 À l'invitation du Bureau, la Security Sector Development Advisory Team (SSDAT) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est rendue en Guinée-Bissau pour aider les autorités nationales, aux côtés du Bureau, à élaborer une stratégie de réforme du secteur de la sécurité.

3.9 En décembre 2005, le Gouvernement a créé une commission interministérielle chargée d'élaborer, avec l'aide d'un comité directeur et d'une équipe technique, une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, un plan d'action pour sa mise en œuvre et un budget. Ces documents seront présentés à des donateurs potentiels lors d'une table ronde.

Mobilisation d'une aide financière internationale

3.10 Le Bureau a usé de ses bons offices pour inciter les autorités nationales à montrer qu'elles sont déterminées à promouvoir la paix par le dialogue, à respecter les règles d'une saine gouvernance, les droits de l'homme et la loi, et à réformer le secteur de la sécurité et l'ensemble du secteur public. Il a engagé les partenaires de développement de la Guinée-Bissau à augmenter leur aide financière à ce pays, en

particulier dans le cadre de la stratégie de consolidation de la paix et du document stratégique de lutte contre la pauvreté qui s'y rattache. Le Bureau a travaillé en liaison étroite avec le PNUD au succès de la table ronde de donateurs.

3.11 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le tableau ci-après.

Objectif : Renforcer la capacité des institutions nationales de maintenir l'ordre constitutionnel, de prévenir les conflits, de consolider la paix et la démocratie et de promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

a) Création d'un climat plus favorable au succès des initiatives nationales visant à promouvoir par le dialogue la réconciliation nationale et le respect de la loi et des droits de l'homme, ainsi qu'à renforcer les mécanismes nationaux de prévention et de gestion des conflits

a) i) Relations de travail harmonieuses entre le Président et le Gouvernement, garantie de la stabilité politique

Mesure des résultats :

2005 : pas d'élections législatives non programmées

2006 (estimation) : pas d'élections législatives non programmées

2007 (objectif) : pas d'élections législatives non programmées

ii) Relations plus stables entre la Présidence, le Parlement, le Gouvernement et le pouvoir judiciaire

Mesure des résultats : nombre de réunions entre le Président et les entités nationales intéressées en vue de promouvoir la réconciliation nationale

2005 (nombre effectif) : 3

2006 (estimation) : 5

2007 (objectif) : 10

iii) Augmentation du nombre de programmes et de débats sur la paix et la réconciliation diffusés par les médias

Mesure des résultats :

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 5

iv) Augmentation du nombre de facilitateurs nationaux ayant reçu une formation

Mesure des résultats :

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 10

2007 (objectif) : 30

Produits

- Offre de bons offices, de conseils politiques et d'une assistance à l'organisation de réunions entre les entités nationales intéressées
- Convocation et organisation de réunions avec les entités nationales intéressées pour les inciter au dialogue
- Formation de facilitateurs ou d'acteurs nationaux à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

b) Renforcement de la capacité de l'Assemblée nationale populaire de fonctionner efficacement

b) Sessions ordinaires tenues par l'Assemblée nationale populaire conformément à son calendrier et à son règlement intérieur

Mesure des résultats : nombre de sessions

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 4

Produits

- Formation de formateurs du Centre de ressources du Parlement à la conduite des affaires publiques, à la négociation et au règlement des conflits
- Ateliers de formation à la conduite des affaires publiques et aux techniques de prévention, de gestion et de règlement des conflits organisés à l'intention des membres du Parlement

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

c) Amélioration du respect de la loi et des droits de l'homme, et de l'indépendance de la magistrature, garantie du respect de la loi

c) Facilitation des procédures légales au profit des prisonniers en liberté provisoire

Mesure des résultats : nombre de juges formés

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 40

2007 (objectif) : 40

Produits

- Programme de formation de juges aux règles juridiques gouvernant la détention

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

d) Nouvelle amélioration de la situation en matière de droits de l'homme

d) Ratification par les institutions nationales d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats : nombre d'instruments ratifiés

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 3

Produits

- Par le biais de la Commission nationale des droits de l'homme nouvellement créée, sensibilisation à la nécessité de ratifier les instruments relatifs aux droits de l'homme et organisation à cet effet, à l'intention d'associations de femmes et de femmes députés, d'un séminaire sur la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole additionnel
- Apport d'une assistance technique à l'élaboration de programmes d'éducation aux droits de l'homme prévoyant des réunions, la publication d'articles dans la presse et la diffusion de programmes radiophoniques sur des chaînes locales

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

e) Amélioration des perspectives de parvenir à un consensus national sur la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et sa mise en œuvre ultérieure

e) i) Mise au point du document contenant la stratégie de réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats :

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 1

ii) Augmentation du nombre de réunions de la Commission interministérielle pour la réforme du secteur de la sécurité et de son comité directeur

Mesure des résultats :

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 6

2007 (objectif) : 12

Produits

- Séminaires sur la réforme du secteur de la sécurité destinés à donner aux organisations de la société civile, aux médias, à l'Assemblée nationale populaire et aux autres parties intéressées une vision commune de la réforme proposée
- Réunions avec des unités militaires pour appuyer la commission de réconciliation nationale des forces de défense et de sécurité
- Séminaire organisé dans le cadre de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité pour promouvoir la mise en œuvre des éléments de la stratégie relatifs aux forces de sécurité
- Séminaire sur le renforcement des services chargés de faire respecter la loi et le rôle de la police au niveau local

Facteurs externes

3.12 Le Bureau devrait atteindre son objectif à condition que la situation politique et socioéconomique soit stable et que la communauté internationale continue de soutenir les réformes politiques et économiques de la Guinée-Bissau et les initiatives prises par le pays pour assurer son développement socioéconomique.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2006		Variation	Ressources nécessaires pour 2007		
	Crédits ouverts	Dépenses prévues		Économies (déficit)	Montant total des dépenses prévues	Montant net des besoins
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
Personnel militaire	157,0	86,5	70,5	84,2	13,7	
Personnel civil	2 154,4	1 848,0	306,4	2 520,5	2 141,1	
Dépenses opérationnelles	907,3	819,3	88,0	725,7	637,7	160,0
Autres programmes	–	–	–	137,3	137,3	
Total	3 218,7	2 753,8	464,9	3 467,7	3 002,8	160,0

3.13 Le montant net des ressources qui seront nécessaires en 2007 si le mandat du Bureau est de nouveau prorogé pour un an est estimé à 3 467 700 dollars (montant brut : 3 813 500 dollars). Il comprend les dépenses afférentes à un conseiller militaire et un agent de la police civile (83 200 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (2 520 500 dollars) relatifs à un effectif civil de 30 personnes (14 recrutées sur le plan international, 15 recrutées sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies), les frais de voyage (93 700 dollars) et les autres dépenses opérationnelles, soit le coût des installations et des infrastructures (197 200 dollars), des transports terrestres (118 700 dollars), des communications (217 000 dollars), des services informatiques (19 800 dollars), des services médicaux (28 300 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (51 000 dollars), ainsi que le coût des programmes de formation (137 300 dollars).

3.14 Les besoins seraient couverts à hauteur de 464 900 dollars au moyen de solde inutilisé du crédit ouvert pour 2006. Il resterait donc à financer un montant net de 3 002 800 dollars (montant brut : 3 348 600 dollars) au titre de 2007.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national			Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux	Total	Adminis- trateurs recrutés sur le plan national	Agents recrutés sur le plan local	Volon- taires des Nations Unies	
Postes approuvés pour 2006	–	–	1	–	1	4	2	1	9	1	4	14	1	13	1	29
Postes proposés pour 2007	–	–	1	–	1	4	3	–	9	1	4	14	2	13	1	30
Variation	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	1	–	–	1

3.15 Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions d'égalité des sexes (P-3) dont le titulaire serait chargé d'intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les activités du Bureau et d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, de conseiller et d'appuyer ses homologues de l'administration nationale pour les aider à formuler et appliquer des politiques et programmes tenant compte des disparités entre les sexes, de promouvoir l'établissement de relations de travail étroites avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs non gouvernementaux, de faciliter la participation des organisations de femmes à tous les aspects du programme du Gouvernement, d'établir des liens de coopération et de partenariat avec la communauté des donateurs, notamment des États Membres, des institutions intergouvernementales et des organisations régionales, en mettant en place des mécanismes qui permettent de recueillir l'avis des partenaires nationaux sur les leçons à tirer de l'expérience et d'évaluer les progrès obtenus en matière d'égalité des sexes pendant le processus de transition, enfin, d'assurer la liaison avec le Siège de l'ONU.

3.16 Il est également proposé de transformer en poste d'administrateur recruté sur le plan national un poste de spécialiste des droits de l'homme de la classe P-2.

4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(6 759 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

4.1 Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a été créé le 15 avril 1995 à la suite d'un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/1995/231, S/1995/322 et S/1995/451) et le Président du Conseil de sécurité (S/1995/452), afin d'aider le Secrétaire général à promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie, en entretenant des contacts avec les dirigeants somaliens, les organisations civiles et les États et organisations intéressés.

4.2 En novembre 2005, le mandat du Bureau a été reconduit pour la période 2006-2007, conformément à la demande formulée par le Secrétaire général dans une lettre datée du 16 novembre 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2005/729), et à la réponse de ce dernier, datée du 21 novembre 2005 (S/2005/730).

4.3 Dans un rapport au Conseil de sécurité en date du 18 février 2005 (S/2005/89), le Secrétaire général a informé le Conseil de l'évolution de la situation concernant la réconciliation nationale en Somalie et la sécurité, et décrit les activités humanitaires et de développement menées dans ce pays par les programmes et organismes des Nations Unies. Il indiquait dans son rapport que le Gouvernement fédéral de transition, les pays de la région et la communauté internationale de donateurs avaient invité l'ONU à coordonner l'appui qui devait permettre au Gouvernement d'appliquer les accords conclus lors de la Conférence nationale de réconciliation et d'instaurer la paix et la stabilité. Il proposait par ailleurs que le rôle de l'Organisation soit renforcé et qu'elle s'acquitte notamment des tâches suivantes :

a) Contribuer au dialogue engagé par les parties somaliennes en vue de la réconciliation;

b) Contribuer à la réflexion engagée sur la question du « Somaliland »;

c) Coordonner l'appui au processus de paix avec les pays voisins de la Somalie et d'autres partenaires internationaux;

d) Présider le Comité de coordination et de suivi et jouer un rôle politique de premier plan dans la consolidation de la paix en Somalie.

4.4 Dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 7 mars 2005 (S/PRST/2005/11), le Conseil a, entre autres choses, salué les efforts du Bureau et pris note de la nécessité d'élargir la présence de l'ONU, comme proposé par le Secrétaire général. Suite aux décisions prises ce même jour par le Conseil, le Secrétaire général a ultérieurement présenté à l'Assemblée générale des propositions budgétaires tenant compte de l'élargissement du Bureau (A/59/534/Add.4).

4.5 Dans un rapport en date du 16 juin 2005 (S/2005/392), le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par les controverses que suscitaient au sein des institutions fédérales de transition le plan de réinstallation en Somalie du Gouvernement fédéral de transition et le projet d'incorporation de contingents des États de première ligne (Djibouti, Éthiopie, Kenya) à une mission de soutien de la paix envisagée par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). De ce fait, le Gouvernement fédéral de transition n'a donné suite que le 13 juin 2005 à son intention de procéder à la réinstallation en Somalie des institutions fédérales de transition, qui était prévue pour la mi-février.

4.6 Dans une déclaration datée du 14 juillet 2005 faite par le Président du Conseil de sécurité à l'issue d'un débat sur la situation en Somalie (S/PRST/2005/32), le Conseil a engagé instamment les dirigeants somaliens à continuer d'œuvrer à la réconciliation, en menant un dialogue ouvert à toutes les parties et en recherchant le consensus au sein des institutions fédérales de transition, conformément à la Charte fédérale de transition. Il a réaffirmé son appui résolu au rôle de premier plan assumé par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui s'employait à instaurer un dialogue sans exclusive entre les dirigeants des institutions fédérales de transition. Cette position a été réaffirmée dans la déclaration en date du 15 mars 2006 (S/PRST/2006/11) publiée par le Président du Conseil à l'issue de l'examen du rapport du Secrétaire général en date du 21 février 2006 (S/2006/122).

4.7 Dans l'accomplissement de son mandat, le Bureau a des échanges de vues quotidiens avec le Département des affaires politiques au sujet de l'évolution de la situation politique et des mesures à prendre.

4.8 Principale organisation chargée de suivre la situation politique en Somalie, le Bureau travaille depuis toujours en collaboration étroite avec tous les autres organismes des Nations Unies présents à Nairobi, notamment l'Office des Nations Unies, le PNUD et le Fonds alimentaire mondial, l'objectif étant tout à la fois de les faire bénéficier de son expertise politique et, en tirant parti des avantages comparatifs de chacun, d'éviter les doubles emplois dans un grand nombre d'autres domaines.

4.9 À l'échelon régional, le Bureau a commencé à travailler en liaison étroite avec la Mission des Nations Unies au Soudan et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée sur des questions d'intérêt commun et les dimensions régionales de divers conflits.

4.10 En 2006, le Bureau a continué d'appuyer la mise en place de structures et d'institutions de gestion des affaires publiques en coopération étroite avec le Gouvernement fédéral de transition, l'équipe de pays des Nations Unies et la

communauté internationale. Il a également continué de promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale et de coordonner l'appui politique et financier que la communauté internationale prête aux jeunes institutions somaliennes, cela en tant que coprésident du Comité de coordination et de suivi, le mécanisme chargé de superviser et d'orienter l'assistance à la Somalie. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, il a aussi continué de coordonner étroitement les stratégies et l'exécution des programmes pour la reconstruction du pays, en s'appuyant tout particulièrement sur l'évaluation des besoins au lendemain du conflit effectuée conjointement par l'ONU et la Banque mondiale.

4.11 Toujours en 2006, le Bureau a continué de donner à divers partenaires et parties prenantes des conseils de caractère politique fondés sur le plan et le calendrier élaborés par le Représentant spécial du Secrétaire général. Avec d'autres membres de la communauté internationale, celui-ci a continué d'appuyer les initiatives somaliennes visant à promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale. Le Bureau a assisté à plusieurs réunions tenues par l'Union africaine et l'IGAD, notamment le Sommet et le Conseil des ministres de l'IGAD et les réunions conjointes de l'Union africaine et de l'IGAD relatives à l'embargo sur les armes; il leur a donné des conseils et des directives sur le respect des dispositions adoptées à ce sujet par le Conseil de sécurité. Il a également formulé des conseils et des orientations relatives à la réforme du secteur de la sécurité lors de ses réunions périodiques avec le groupe de travail technique chargé de cette question. Ce groupe, créé à la fin de 2005 à l'initiative du Bureau, a organisé un atelier sur l'élaboration du plan national de sécurité et de stabilisation, que le Parlement somalien a approuvé en juin 2006.

4.12 En raison de la situation sur le plan de la sécurité, le Bureau n'a pas pu se réinstaller en Somalie en 2006. Il a néanmoins pu y ouvrir trois des cinq bureaux régionaux prévus et a commencé à prendre des mesures graduelles devant aboutir à sa réinstallation dans le pays le 1^{er} juillet 2007 au plus tard. Il exécutera ce plan en fonction de la situation en matière de sécurité et des efforts réalisés par le Gouvernement fédéral de transition pour promouvoir la réconciliation nationale et rétablir la paix et la stabilité. Ces efforts sont d'autant plus indispensables et urgents que le Conseil suprême des tribunaux islamiques tient désormais une place de premier plan sur l'échiquier politique. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 13 juillet 2006 (S/PRST/2006/31), consécutive à la présentation du rapport du Secrétaire général en date du 20 juin 2006 (S/2006/418), le Bureau continuera de promouvoir le dialogue non seulement au sein des institutions fédérales de transition, mais encore entre celles-ci et l'Union des tribunaux islamiques afin de contribuer à l'instauration d'une paix véritable et à la réconciliation en Somalie.

4.13 En 2007, le Bureau mènera des activités d'information et s'attachera à renforcer la confiance entre les institutions fédérales de transition et les autres parties à la crise somalienne. Il travaillera également en coopération avec des membres de la communauté internationale présents en Somalie, d'autres missions des Nations Unies dans la région et les pays de la région impliqués dans la crise somalienne. Les activités menées dans ce cadre seront multiples : dialogue avec les différentes parties, réunions avec des membres de la communauté internationale, renforcement des capacités de l'équipe chargée de la sécurité nationale, ateliers sur la promotion des droits de l'homme et la sensibilisation à cette question et apport d'un appui à la société civile.

4.14 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau sont présentés ci-après.

Objectif : Renforcer la paix et faciliter la réconciliation nationale en Somalie

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

a) Création d'un cadre propice à l'adhésion de toutes les parties à la Charte fédérale de transition

a) i) Acceptation et respect par les parties somaliennes de la Charte fédérale de transition

Mesure des résultats :

1. Nombre de participants au dialogue sans exclusive engagé dans le cadre de la Charte fédérale de transition

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 300 pour le Gouvernement fédéral de transition et 150 pour le Conseil suprême des tribunaux islamiques

2007 (objectif) : 300 pour le Gouvernement fédéral de transition et 150 pour le Conseil suprême des tribunaux islamiques

2. Nombre de séries de pourparlers de paix entre le Gouvernement fédéral de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques organisées sous les auspices de la Ligue des États arabes dans le prolongement de l'initiative de Khartoum

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 3

a) ii) Participation de toutes les parties, notamment le Gouvernement fédéral de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques, à la révision de la Charte fédérale de transition

Mesure des résultats :

Création d'un comité technique largement représentatif, comprenant 40 membres représentant les institutions fédérales de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques, chargé de réviser la Charte fédérale de transition

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 1

Produits

- Consultations et entretiens réguliers avec les parties au conflit, afin d'appuyer le processus politique

- Contacts réguliers avec la Ligue des États arabes, l'IGAD et d'autres partenaires internationaux pour leur donner des conseils sur le processus de paix en Somalie
- Intégration de représentants de toutes les parties au groupe de travail technique sur le secteur de la sécurité
- Apport d'un appui technique, notamment sous forme de services d'experts, au comité chargé de réviser la Charte fédérale de transition

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

b) Application effective de la Charte fédérale de transition

b) i) Élargissement et diversification de la composition des institutions fédérales de transition

Mesure des résultats :

Nombre de commissions fédérales de transition établies

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 2

2007 (objectif) : 12

ii) Établissement d'une administration et d'un système judiciaire fédéraux de transition

Mesure des résultats :

1. Nombre de districts relevant du système judiciaire fédéral de transition

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 35

2007 (objectif) : 92

2. Nombre de districts administrés par les institutions fédérales de transition

2005 (nombre effectif) : 14

2006 (estimation) : 18

2007 (objectif) : 93

3. Nombre de districts librement accessibles

2005 (nombre effectif) : 18

2006 (estimation) : 18

2007 (objectif) : 93

iii) Constitution de forces de sécurité intégrées, après la conclusion d'un accord politique entre les institutions fédérales de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques

Mesure des résultats :

- 2005 (résultat effectif) : pas de forces de sécurité intégrées
 2006 (estimation) : pas de forces de sécurité intégrées
 2007 (objectif) : nouvelle armée somalienne intégrée

Produits

- Coprésidence de 12 réunions du Comité de coordination et de suivi
- Organisation de 12 ateliers avec les commissions des institutions fédérales de transition sur la Constitution, la sécurité et la gouvernance, et avec des représentants de la société civile et des représentants d'autres parties au processus de paix sur le processus constitutionnel, les droits de l'homme, la participation de la société civile à la prise de décisions, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale (environ 350 participants)
- Offre de bons offices, d'une assistance pour créer la confiance et de services consultatifs aux institutions fédérales de transition et à d'autres parties, y compris les membres du Conseil suprême des tribunaux islamiques et des autorités du Puntland et du Somaliland

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

c) Approche régionale et internationale coordonnée et pacifique du processus de paix

c) i) Augmentation du nombre de pays et d'organisations qui soutiennent activement les efforts de réconciliation et de reconstruction

Mesure des résultats :

- 2005 (nombre effectif) : 20 pays et 4 organisations internationales ou régionales
 2006 (estimation) : 30 pays et 5 organisations internationales ou régionales
 2007 (objectif) : 30 pays et 6 organisations internationales ou régionales

ii) Engagement de la communauté internationale en faveur des initiatives prises à l'échelon régional ou sous l'égide de l'ONU pour promouvoir la paix et la réconciliation

Mesure des résultats :

- Nombre de projets financés par des contributions volontaires
 2005 (nombre effectif) : 4
 2006 (estimation) : 6
 2007 (objectif) : 15

Produits

- Consultations avec des organisations régionales ou sous-régionales (IGAD, Union africaine, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique)

- Dix-huit séries de consultations avec des dirigeants de pays de la sous-région ou de la région
- Coordination avec les institutions fédérales de transition et l'équipe de pays des Nations Unies des projets de consolidation de la paix visant à renforcer le dialogue et la réconciliation aux niveaux national et local
- Coordination des projets de consolidation de la paix visant à appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, l'état de droit et l'édification de l'État
- Exposés réguliers au Conseil de sécurité
- Rapports trimestriels et rapports spéciaux du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Rapports quotidiens et hebdomadaires et rapports analytiques spéciaux

Facteurs externes

4.15 Le Bureau devrait atteindre son objectif pour autant : a) que les institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par des éléments d'opposition internes ou externes; b) que les gouvernements de la région et les organisations régionales continuent d'apporter un appui régional cohérent au processus de paix; c) que la communauté internationale confirme l'engagement qu'elle a pris de soutenir de manière concertée le processus de paix en Somalie.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006			2007		
	Crédits ouverts	Dépenses prévues	Économies (dépassement)	Montant total des dépenses prévues		Dépenses non renouvelables
				Montant net des besoins		
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
Personnel civil	3 948,5	2 472,1	1 476,4	4 177,5	2 701,1	
Dépenses opérationnelles	3 001,3	1 394,8	1 606,5	1 879,3	272,8	145,5
Autres programmes	–	–	–	703,1	703,1	
Total	6 949,8	3 866,9	3 082,9	6 759,9	3 677,0	145,5

4.16 Le montant net des ressources dont le Bureau aura besoin pour l'année 2007 s'élève à 6 759 900 dollars (montant brut : 7 323 600 dollars). Il comprend les traitements et les dépenses communes de personnel (4 177 500 dollars) relatifs à un effectif de 38 personnes (23 recrutées sur le plan international et 15, dont 7 administrateurs, recrutées sur le plan national), les frais de voyage (372 400 dollars) et les autres dépenses opérationnelles, soit le coût des installations et infrastructures (823 000 dollars), des transports terrestres (175 000 dollars), des transports aériens (64 400 dollars), des communications (300 400 dollars), des services informatiques (61 800 dollars), des services médicaux (44 400 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (37 900 dollars), ainsi que les dépenses afférentes à une conférence sur le renforcement de la confiance après la fin du conflit en Somalie (370 000 dollars) et aux ateliers et séminaires sur les droits de l'homme, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation qui seront organisés afin de renforcer les institutions (333 100 dollars).

4.17 Les besoins seraient couverts à hauteur de 3 082 900 dollars au moyen du solde inutilisé du crédit ouvert pour 2006. Il resterait donc à financer un montant net de 3 677 000 dollars (montant brut : 4 240 700 dollars) au titre de 2007.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	Total	<i>Adminis- trateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents recrutés sur le plan local</i>		<i>Volon- taires des Nations Unies</i>
Postes approuvés pour 2006	-	1	-	1	3	5	4	-	14	5	4	23	7	8	-	38
Postes proposés pour 2007	-	1	-	1	3	5	4	-	14	5	4	23	7	8	-	38
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

4.18 Il est proposé de maintenir les postes existants, soit 25 pour le personnel recruté sur le plan international et 15 pour le personnel recruté sur le plan national. Il est prévu de transférer un poste d'agent du Service mobile du Service des communications au Groupe des finances, où il serait occupé par un fonctionnaire des finances chargé d'installer et d'exploiter le système SUN. Les attributions du spécialiste des communications seraient fusionnées avec celles du spécialiste de l'informatique.

5. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan

(2 207 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

5.1 Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan a été créé le 1^{er} juin 2000, avec l'appui du Conseil de sécurité, après le retrait de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Depuis lors, le processus de consolidation de la paix mis en place après le conflit a beaucoup contribué au renforcement de la stabilité et au rétablissement de l'unité nationale au Tadjikistan. La situation du pays n'en demeure pas moins fragile, en raison de différents facteurs internes comme externes. Étant donné le rôle important joué par le Bureau, son mandat a été prorogé plusieurs fois, la plus récente prorogation, pour une durée d'un an allant jusqu'au 1^{er} juin 2007, étant intervenue en mai 2006 (voir S/2006/355 et S/2006/356). Le Bureau apporte une aide appréciable au règlement des problèmes causés par la transition postérieure au conflit en s'acquittant du mandat qui était celui de la Mission : consolidation de la paix et réconciliation nationale, renforcement des institutions démocratiques, promotion de l'état de droit et appui au renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme.

5.2 Garantir la consolidation de la paix et éviter une reprise du conflit sont les principaux objectifs politiques de la consolidation de la paix après le conflit. Pour être efficaces en ce sens, les efforts faits par l'ONU pour consolider la paix doivent avoir un caractère global et être bien harmonisés. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau dirige les activités de consolidation de la paix après le conflit menées par le système des Nations Unies au Tadjikistan. Les liens politiques que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan entretient avec le Gouvernement et d'autres intervenants politiques essentiels du pays sont bénéfiques pour l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies et pour d'autres organisations internationales, tandis que les analyses de la situation politique et de la sécurité réalisées par le Bureau sont fort utiles aux activités opérationnelles des Nations Unies dans le pays. Le Bureau mobilise un appui international pour la mise en œuvre de programmes et de projets ciblés, notamment le renforcement de la capacité des autorités locales, la promotion du dialogue politique et l'aide aux districts exposés à des conflits.

5.3 Pour soutenir le renforcement des institutions démocratiques et promouvoir le pluralisme politique, le Bureau est en relation politique avec le Gouvernement, les partis politiques et les représentants de la société civile. Il s'emploie à développer la confiance entre les principaux intervenants politiques et à encourager une culture de tolérance politique et de concertation. C'est dans ce sens que vont la diplomatie discrète pratiquée par le Représentant du Secrétaire général, les mesures d'encouragement à la concertation et les projets de prévention des conflits. Le débat national parrainé par le Bureau offre un lieu de dialogue entre les autorités nationales, les partis politiques et la société civile du pays tout entier, améliorant l'accès des citoyens à l'information et encourageant la confiance et les initiatives à venir. On a un indicateur du succès remporté par le Bureau à cet égard en 2006 dans le fait qu'il a animé un groupe de travail entre partis politiques et responsables des élections, chargé d'indiquer des améliorations possibles à la législation et aux directives visant les élections.

5.4 S'employant à renforcer l'état de droit, le Bureau soutient la réforme des services chargés de l'application des lois, aidant à développer les capacités nationales et le professionnalisme et à lutter contre la corruption. Il le fait en fournissant une formation et des avis d'experts, étant la seule institution internationale présente au Tadjikistan qui concourt directement à la réforme des structures de pouvoir. Il collabore avec les organismes chargés de l'application des lois afin de réaliser des projets, visant notamment la formation du personnel du Ministère de l'intérieur et la publication de documentation pédagogique sur les droits de l'homme et le maintien de l'ordre. Un indicateur du succès obtenu par le Bureau en la matière en 2006 est qu'il a préparé le personnel du Ministère de l'intérieur à participer à la composante police civile d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

5.5 Dans le domaine des droits de l'homme, le Bureau aide à renforcer les moyens du pays pour l'établissement des rapports prévus par les traités et l'éducation aux droits de l'homme, et sensibilise la société tadjike aux droits de l'homme. Il aide à mettre en place les mécanismes dont le Tadjikistan a besoin pour établir les rapports présentés dans le cadre des conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme auxquelles il a adhéré, travaille à améliorer la qualité et la réalisation des rapports prévus par les traités, donne une formation aux représentants de l'État, du Parlement, des ONG, des institutions judiciaires, des universités et de la fonction

publique dans le domaine des droits de l'homme et des procédures d'établissement de rapports et mène des campagnes d'information sur ce sujet. Il aide aussi le Gouvernement à appliquer les recommandations avancées par les organes conventionnels des Nations Unies et à traiter les affaires délicates présentant un risque de violations graves des droits de l'homme. Un des indicateurs de succès à cet égard en 2006 est l'organisation par le Bureau d'une conférence internationale sur la création d'une institution nationale de défense des droits de l'homme au Tadjikistan.

5.6 Le Bureau compte lancer plusieurs initiatives importantes après les élections présidentielles de novembre 2006, grande étape de la période de transition après le conflit : sessions du débat national, et consultations avec les autorités électorales, les partis politiques, les parlementaires et d'autres décideurs en vue d'évaluer le déroulement du scrutin, de préserver concertation et confiance, et de faire progresser les réformes du dispositif juridique visant les élections. Il compte aussi organiser à l'intention de journalistes des ateliers de formation visant des aspects importants des modalités électorales et des comptes rendus sur l'activité gouvernementale. Ce sera un jalon important dans la poursuite des objectifs du Bureau quand les élections auront eu lieu de manière transparente et sans violences.

5.7 Le Département des affaires politiques donne au Bureau ses orientations stratégiques pour la mise en œuvre de son mandat et les problèmes de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de développement démocratique au Tadjikistan. Au plan opérationnel, le Bureau collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies en participant à des groupes de travail interinstitutions et à des programmes thématiques, et en indiquant des orientations à suivre dans les projets comportant un élément consolidation de la paix. Il participe au partage des ressources et des coûts avec les autres membres de l'équipe de pays pour le respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle, et coopère avec telle ou telle institution distincte en partageant des matériels d'informatique et de télécommunications, des locaux et des services. Le PNUD lui assure un appui pour l'administration et la comptabilité financière concernant les activités du Bureau bénéficiant d'un financement extérieur, et traite certaines de ses dépenses d'administration. Le conseiller de police civile et le spécialiste des droits de l'homme du Bureau assurent respectivement la liaison avec la Division de la police civile du Département des opérations de maintien de la paix et avec le HCDH. Le Bureau et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) échangent régulièrement des informations sur la situation dans ces deux pays et leurs activités, les deux chefs de mission échangeant également des visites.

5.8 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le tableau ci-après.

Objectif : Consolider la paix au Tadjikistan

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

a) Capacité accrue du Gouvernement et des partis politiques de maintenir la stabilité dans le pays et de prévenir les conflits

a) Renforcement progressif de la concertation et de la participation des partis politiques et de la société civile à la prise de décisions

Mesure des résultats : nombre de mesures prises pour élargir la participation des citoyens, surtout des citoyennes, au Gouvernement

2005 : 2

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 4

Produits

- Bons offices et conseils du Représentant du Secrétaire général
- Quatre sessions de débat national sur le pluralisme politique et le rôle du parlement pour la consolidation de la paix
- Publication en ligne et mise à la disposition des parties prenantes des recommandations issues du débat national
- Formation en cours d'activité, deux voyages d'étude, et aide au renforcement des capacités du Parlement
- 20 séminaires sur la prévention et le règlement des conflits à l'intention de parlementaires, de représentants de partis politiques et d'animateurs d'ONG
- 10 séminaires de formation approfondie de formateurs au règlement des conflits, à l'intention de responsables locaux et de représentants de la société civile
- Huit séances de formation au compte rendu de qualité des activités gouvernementales, organisées en différents points du pays à l'intention des médias locaux et des secrétaires de presse d'organismes gouvernementaux

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

b) Consolidation du respect pour la primauté du droit dans la société

b) Meilleure capacité des organismes chargés de l'application des lois d'adopter des normes internationales en matière d'activités de la police et de droits de l'homme

Mesure des résultats : nombre de mesures prises à l'échelon national pour améliorer la transparence au Ministère de l'intérieur

2005 : 1

2006 (estimation) : 2

2007 (objectif) : 3

Produits

- Formation juridique aux droits de l'homme de 2 240 officiers de police de rang intermédiaire du Ministère de l'intérieur (112 séances de formation dans l'ensemble du pays), sur des aspects intéressant les activités de répression (prévention de la torture, respect des normes internationales pour la détention, l'arrestation et l'enquête préliminaire, sensibilisation au risque de sexisme), et formation à la législation électorale
- Publication d'un mensuel et de documentation pédagogique sur les droits de l'homme et les activités de la police
- Une conférence sur la création au Tadjikistan d'un programme de protection des témoins

- Aide au Ministère de l'intérieur pour la création et la formation d'un groupe de police civile destiné à participer ultérieurement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Assistance technique au Ministère de l'intérieur pour la mise en place d'un site Web permettant de mieux communiquer avec la population
- Réunions régulières de liaison et avis dispensés régulièrement au Ministère de l'intérieur
- Assistance technique au Ministère de l'intérieur pour la création d'un centre national cynophile

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

c) Augmentation des capacités d'établissement des rapports dus aux organes conventionnels, éducation dans le domaine des droits de l'homme, et application des recommandations des organes conventionnels

c) i) Présentation des derniers rapports à établir en vertu des engagements pris par le Tadjikistan au titre d'instruments relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats : nombre de rapports soumis aux organes conventionnels de l'ONU

2005 : 1

2006 (estimation) : 2

2007 (objectif) : 2

ii) Adoption par les autorités nationales de plans d'action suivant les recommandations des organes conventionnels

Mesure des résultats : nombre de plans d'action adoptés

2005 : 3

2006 (estimation) : 2

2007 (objectif) : 3

iii) Sensibilisation accrue des éducateurs aux droits de l'homme et à la problématique hommes/femmes

Mesure des résultats : nombre d'éducateurs participant aux activités de formation dans le domaine des droits de l'homme et de la problématique hommes/femmes (nombre de participants au départ : 100)

2005 : augmentation de 20 %

2006 (estimation) : augmentation de 30 %

2007 (objectif) : maintien du nombre de 2006

Produits

- Achèvement du rapport national sur l'application de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des nouveaux rapports de base (conjointement avec un groupe de travail composé de responsables gouvernementaux, d'organisations internationales, d'ONG et d'un expert international)
- Trois séminaires sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et des recommandations adressées au Tadjikistan par le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Comité contre la torture

- Élaboration d'un manuel et d'un guide de l'éducation aux droits de l'homme à usage scolaire (conjointement avec un groupe de travail composé du Ministère de l'éducation et d'ONG)
- Organisation d'un atelier sur la réforme de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme
- Publication d'un bimestriel sur l'éducation aux droits de l'homme
- Organisation d'une réunion bimestrielle du groupe thématique des droits de l'homme avec les organisations internationales
- Organisation de trois concours sur les problèmes de droits de l'homme, l'un scolaire, le deuxième universitaire et le troisième à l'intention des enseignants

Facteurs externes

5.9 Le Bureau prévoit d'atteindre ses objectifs et de mener à bien les réalisations escomptées sous réserve que toutes les parties respectent à tout moment l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006			2007		
	Crédits ouverts	Dépenses estimatives	Économies (dépassement)	Montant total des dépenses prévues	Montant net des besoins	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
Personnel civil	1 747,9	1 524,7	223,2	1 763,1	1 539,9	
Dépenses opérationnelles	388,4	436,6	(48,2)	412,8	461,0	90,7
Autres programmes	32,4	32,0	0,4	31,9	31,5	
Total	2 168,7	1 993,3	175,4	2 207,8	2 032,4	90,7

5.10 Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le montant net des prévisions de dépenses du Bureau s'élèverait à 2 207 800 dollars (montant brut : 2 475 100 dollars), ce qui couvrirait les traitements et les dépenses communes de personnel (1 763 100 dollars) pour l'effectif prévu de 32 postes (11 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 21 agents recrutés sur le plan national), les voyages (63 600 dollars) et les autres dépenses opérationnelles, telles que locaux et équipements (64 600 dollars), transports terrestres (68 100 dollars), communications (154 700 dollars), informatique (27 300 dollars), fournitures, services et matériels divers (34 500 dollars) et des dépenses s'élevant au total à 31 900 dollars destinées à un programme d'information.

5.11 Sur ce total, un montant de 175 400 dollars serait financé à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts pour l'année 2006. En conséquence, le montant net total des ressources nécessaires pour le Bureau en 2007, compte tenu du solde inutilisé, s'élève à 2 032 400 dollars (montant brut : 2 299 700 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux	Total personnel recruté sur le plan international	Adminis- trateurs recrutés sur le plan national	Agents recrutés sur le plan local		Volon- taires des Nations Unies
Postes approuvés pour 2006	-	-	1	-	1	4	1	2	9	1	1	11	-	21	-	32
Postes proposés pour 2007	-	-	1	-	1	4	1	2	9	1	1	11	-	21	-	32
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

5.12 Les effectifs nécessaires au Bureau en 2007 resteraient inchangés.

6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo

(6 727 700 dollars)

6.1 Par sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a établi au Kosovo une présence civile internationale dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'une présence internationale de sécurité. L'une des principales responsabilités de cette présence civile internationale aux termes de cette résolution était de faciliter un processus politique de détermination du statut futur du Kosovo.

6.2 À la suite de l'examen de son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2005/335 et Corr.1) par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général a nommé Kai Eide (Norvège) son Envoyé spécial pour l'examen approfondi de la situation au Kosovo. Dans sa lettre du 7 octobre 2005 transmettant le rapport de M. Eide au Conseil de sécurité (S/2005/635), le Secrétaire général a estimé que le moment était venu de passer à l'étape suivante du processus politique au Kosovo, et qu'il avait l'intention de désigner un Envoyé spécial pour conduire le processus politique de détermination du statut futur du Kosovo. Le Conseil a été satisfait du rapport établi par M. Eide et a souscrit à la proposition du Secrétaire général, comme l'a dit son président dans sa déclaration du 24 octobre 2005 (S/PRST/2005/51).

6.3 Dans une lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 31 octobre 2005 (S/2005/708), le Secrétaire général a exprimé son intention de nommer Martti Ahtisaari, ancien Président de la République de Finlande, son Envoyé spécial pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo, et M. Albert Rohan, ancien Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères, en qualité d'Envoyé spécial adjoint. Le Conseil de sécurité s'est félicité de ces nominations, comme l'a fait savoir son président dans une lettre datée du 10 novembre 2005 (S/2005/709).

6.4 À la suite de la nomination de l'Envoyé spécial le 10 novembre 2005, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo a été établi à Vienne.

6.5 Ce processus est guidé par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et les déclarations pertinentes de son président. Il a pour but d'amener un règlement politique qui décidera du statut futur du Kosovo. On compte en outre qu'il permettra, en concertation avec les partenaires internationaux et les parties concernées, de traiter les questions pratiques liées à l'application d'un accord futur, notamment les arrangements concernant une éventuelle présence internationale à la suite de cette détermination.

6.6 Dans l'accomplissement de sa mission, l'Envoyé spécial travaille en consultation étroite avec le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les membres du Groupe de contact (Allemagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie et Royaume-Uni), l'Union européenne (UE), le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Banque mondiale, le Gouvernement autrichien les organisations régionales concernées, les acteurs régionaux et les autres acteurs importants. Il travaille en outre en coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo.

6.7 Les Principes directeurs devant régir le statut futur du Kosovo convenus par le Groupe de contact ont été transmis au Secrétaire général et à son Envoyé spécial par le Président du Conseil de sécurité en novembre 2005 (S/2005/709); le cadre opérationnel de la poursuite des objectifs du processus menant au statut futur était ainsi fixé. Les ministres des affaires étrangères des membres du Groupe de contact avaient par ailleurs, dans une déclaration du 31 janvier 2006, exprimé leur ferme appui à l'activité de l'Envoyé spécial et affirmé qu'il ne fallait rien négliger pour parvenir à un règlement négocié en 2006.

6.8 Au cours de l'année 2006, le Bureau de l'Envoyé spécial a tiré un grand parti des savoirs et de l'expérience de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Les relations de travail entre ces deux entités sont fondées sur l'intégration des initiatives et la complémentarité des activités pour ce qui relève des « navettes diplomatiques » du Bureau et de ses missions techniques dans la région, ainsi que pour les réunions à Vienne et dans d'autres capitales.

6.9 La coordination opérationnelle avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et l'OSCE est restée très serrée. Outre le rôle essentiel que jouent ces organisations en facilitant les négociations sur le statut futur du Kosovo, elles devraient assumer une responsabilité centrale pour la mise en œuvre du statut qui aura été convenu.

6.10 Quatre attachés de liaison de haut rang, représentant respectivement la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Union européenne et l'OTAN, partagent les locaux du Bureau de l'Envoyé spécial à Vienne et participent de près à toutes les activités liées au statut futur, assurant aussi une collaboration étroite avec les principales parties prenantes. Le Bureau de l'Envoyé spécial a par ailleurs bénéficié à titre gracieux des services spécialisés d'experts hautement qualifiés venant du Royaume-Uni, des États-Unis, du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, pour la formulation d'accords politiques complexes, de dispositifs constitutionnels et juridiques, et de documents sur la réforme du secteur de la sécurité.

6.11 La grande proximité géographique a permis au Bureau de l'Envoyé spécial d'établir d'excellentes relations de travail avec le Gouvernement autrichien. Le Ministère fédéral des affaires étrangères du pays hôte offre des locaux de réception, des services de sécurité et des services d'appui général (sur la base de la participation aux coûts) pour l'accueil de différentes réunions de haut niveau à Vienne, dont les 13 séries de pourparlers techniques entre les parties et la première réunion au sommet (juillet 2006), où a été abordé directement le processus de détermination du statut futur. En outre, par un échange de communications officielles, le Bureau de l'Envoyé spécial a obtenu l'accord du Gouvernement autrichien pour une application au Bureau et à ses activités (ainsi qu'à l'inviolabilité de ses locaux), *mutatis mutandis*, de l'accord relatif aux privilèges et immunités entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement autrichien.

6.12 Il y a eu une large collaboration aussi, lorsque c'était possible, entre le Bureau de l'Envoyé spécial et la MINUK et, par extension, le Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade, pour différents aspects de l'appui logistique au titre d'arrangements de partage des ressources. La MINUK a régulièrement assuré la sécurité et l'appui administratif général, et prêté son hélicoptère aux missions du Bureau, à charge de remboursement des coûts; l'ampleur et la fréquence de ces activités ne pourront toutefois que diminuer à mesure que la MINUK réduit ses activités en prévision de sa liquidation. Le Bureau a également utilisé les interprètes de la MINUK pour les réunions techniques et autres réunions de haut niveau tenues à Vienne.

6.13 Un mémorandum d'accord entre le Bureau de l'Envoyé spécial et l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) a été signé en mars 2006 pour des services administratifs à assurer par l'ONUV pour soutenir les activités du Bureau. Ce dernier s'est efforcé de tirer le meilleur parti du soutien administratif et des locaux de l'ONUV pour réaliser des économies chaque fois que c'était possible.

6.14 L'appui assuré au Bureau de l'Envoyé spécial par les principales parties internationales a également été très large et très utile, démontrant que la communauté internationale unie entendait parvenir à un règlement du statut. Le Bureau pour sa part n'a ménagé ni efforts ni initiatives, dont de nombreux voyages, pour informer toutes les parties prenantes et les consulter, en particulier les membres du Groupe de contact et ceux du Conseil de sécurité.

6.15 Sur le terrain, l'une des grandes priorités du Bureau a été d'arriver à ce que les deux parties entament un dialogue direct. Les progrès sont manifestes, avec 13 séries de pourparlers techniques et une réunion au sommet depuis février 2006. Les pourparlers techniques et les réunions au sommet se poursuivront selon les nécessités. Les progrès à l'échelon technique ont donné la possibilité d'une première rencontre face à face entre les parties à l'échelon des chefs d'État et de gouvernement, en juillet 2006 à Vienne. Cette réunion s'est déroulée généralement dans un climat d'amabilité, mais sur le problème politique central, les positions des deux parties, exposées à maintes reprises dans des déclarations publiques et officiellement lors des réunions du sommet de juillet, demeurent incompatibles.

6.16 Si les parties ne parvenaient pas à un règlement négocié, l'Envoyé spécial, quand le Groupe de contact le lui demandera (comme il en parle dans sa déclaration du 20 septembre 2006), sera prêt, travaillant en étroite coopération avec le Groupe de contact, à présenter ses propositions sur un cadre de règlement sur le statut du Kosovo.

6.17 Après que le Conseil de sécurité aura statué sur la détermination définitive du statut du Kosovo, on prévoit qu'une présence appropriée des Nations Unies sera maintenue dans la région, pour aider à assurer la transition vers une mise en œuvre intégrale du règlement concernant le statut. Il est prévu de disposer un mécanisme international robuste de mise en œuvre durant la transition, l'UE, l'OTAN et l'OSCE y jouant un rôle de premier plan.

6.18 L'objectif du Bureau, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après :

Objectif : Conduire le processus politique de détermination du statut futur du Kosovo

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Règlement politique du statut futur du Kosovo

a) i) Négociations directes entre les parties

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : 25 rencontres directes

2007 (objectif) : 20 rencontres directes

ii) Formulation de propositions spécifiques pour examen par les parties

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : 55 propositions

2007 (objectif) : 25 propositions

iii) Accord sur la décentralisation

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : rédaction d'un accord

2007 (objectif) : application d'un accord avec mise en place d'un dispositif de contrôle

iv) Accord sur la protection des sites religieux et culturels

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : rédaction d'un accord

2007 (objectif) : application d'un accord avec mise en place d'un dispositif de contrôle

v) Accord sur la protection des droits des minorités

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : rédaction d'un accord

2007 (objectif) : application d'un accord avec mise en place d'un dispositif de contrôle

vi) Accord sur les problèmes de statut économique

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : rédaction d'un accord

2007 (objectif) : application d'un accord avec mise en place d'un dispositif de contrôle

vii) Accord sur l'agencement du secteur de la sécurité après la détermination du statut

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : rédaction d'un accord

2007 (objectif) : application d'un accord avec mise en place d'un dispositif de contrôle

viii) Document d'accord/de règlement sur le statut du Kosovo

Mesure des résultats :

2005 : non disponible

2006 (estimation) : rédaction d'un accord, examen et approbation par le Groupe de contact

2007 (objectif) : adoption de l'accord par le Conseil de sécurité et mise en application

Produits

- Navettes diplomatiques facilitant les négociations directes entre les parties
- Participation aux négociations directes entre les parties
- Missions et réunions techniques avec les parties prenantes, consacrées aux problèmes de décentralisation, de sites religieux et culturels, de protection des minorités, de sécurité et aux questions économiques, etc.
- Comptes rendus au Secrétaire général et au Conseil de sécurité
- Comptes rendus aux membres essentiels du Conseil de sécurité dans leur capitale, et consultations avec eux
- Comptes rendus aux membres du Groupe de contact dans leur capitale, lors de leurs réunions ordinaires et à Belgrade et Pristina, et consultations avec eux
- Consultations avec les autres acteurs régionaux compétents
- Analyses et rapports politiques en vue du statut futur, projets de rapports et de comptes rendus au Conseil de sécurité
- Analyses et rapports économiques, et consultations en association avec les institutions financières multilatérales et les partenaires régionaux
- Analyses et études juridiques et constitutionnelles, dont notes d'information, en vue du statut futur, y compris au besoin projets de règlement
- Comptes rendus et avis juridiques appuyant les négociations entre les parties
- Analyses et rapports sur le secteur de la sécurité

- Activités d'information – conférences de presse et réunions d'information à l'intention des journalistes, communiqués de presse et déclarations, bulletins d'information et analyses, et mise à jour périodique du site Web du Bureau de l'Envoyé spécial

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|---|--|
| <p>b) Accord sur les questions pratiques liées à la mise en œuvre du règlement à venir, y compris les arrangements concernant une éventuelle présence internationale après la détermination du statut</p> | <p>b) i) Mise en œuvre d'un document visant le règlement</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
 2005 : non disponible
 2006 (estimation) : rédaction d'un accord
 2007 (objectif) : dispositif et procédures d'application en place et opérationnels</p> <p>ii) Accord entre les organisations régionales sur le rôle et les responsabilités de la communauté internationale après la détermination du statut et sur l'application de la décision sur le statut</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
 2005 : non disponible
 2006 (estimation) : conclusion de cinq accords
 2007 (objectif) : dispositif et procédures d'application en place et opérationnels</p> <p>iii) Plan d'action coordonné des institutions financières internationales en faveur de la reconstruction et de l'investissement</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
 2005 : non disponible
 2006 (estimation) : rédaction du plan d'action et accord sur ce plan
 2007 (objectif) : plan d'action opérationnel</p> <p>iv) Progrès vers le développement de médias indépendants et responsables</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
 2005 : non disponible
 2006 (estimation) : absence de restrictions imposées aux médias
 2007 (objectif) : application du plan de renforcement des capacités des médias</p> |
|---|--|

Produits

- Analyses, études d'options et notes d'information sur le renforcement des institutions politiques démocratiques
- Note d'information et analyse de la composition du secteur de la sécurité et de son rôle une fois réglé le statut du Kosovo
- Études d'options constitutionnelles et notes d'information

- Analyses et études des structures juridiques
- Analyse des nécessités en matière d'aide économique et des méthodes de réalisation des programmes économiques, et études des besoins dans l'ensemble de ce secteur
- Comptes rendus et consultations avec les parties prenantes de la région, les organisations régionales et avec les membres du Groupe de contact dans leur capitale sur divers aspects des formes possibles de règlement politique et les stratégies de mise en œuvre
- Consultations et réunions à Bruxelles, New York et Pristina, consacrées à la planification, à l'organisation et au déploiement coordonné des dispositifs de transition et de mise en œuvre
- Études et rapports sur les progrès de la restructuration et le rôle de médias indépendants dans la période suivant le règlement
- Diffusion de tracts et de déclarations

Facteurs externes

6.19 Le Bureau de l'Envoyé spécial devrait atteindre son objectif et obtenir les résultats escomptés a) si la communauté internationale et les principales parties font preuve de détermination politique en continuant à soutenir le processus politique de détermination du statut futur du Kosovo et à y coopérer et b) si la situation sur le terrain se prête à l'accomplissement intégral du mandat.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006			2007		
	Crédits ouverts	Dépenses estimatives	Économies (dépassement)	Montant total des dépenses prévues	Montant net des besoins	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6
Personnel civil	5 804,2	4 920,3	883,9	4 680,4	3 796,5	
Dépenses opérationnelles	2 939,5	2 440,9	498,6	2 047,3	1 548,7	18,9
Total	8 743,7	7 361,2	1 382,5	6 727,7	5 345,2	18,9

6.20 Le montant net des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 s'élève à 6 727 700 dollars (montant brut : 7 766 100 dollars), ce qui permettrait de financer : les traitements et les dépenses communes de personnel (4 680 400 dollars) pour l'effectif de 53 fonctionnaires recrutés sur le plan international, les consultants (228 500 dollars), les voyages (638 700 dollars), les locaux et les équipements (235 100 dollars), les transports terrestres (67 600 dollars), les transports aériens (63 000 dollars), les communications (370 000 dollars), l'informatique (369 400 dollars), et les fournitures, services et matériels divers (75 000 dollars).

6.21 Sur ce total, un montant de 1 382 500 dollars serait financé à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts pour l'année 2006. En conséquence, le montant net total des ressources nécessaires pour le Bureau en 2007, compte tenu du solde inutilisé, s'élève à 5 345 200 dollars (montant brut : 6 383 600 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux	Total personnel recruté sur le plan international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents recrutés sur le plan local		Volontaires des Nations Unies
Postes approuvés pour 2006	1	1	–	4	3	4	5	–	18	19	16	53	–	–	–	53
Postes proposés pour 2007	1	1	–	4	3	4	5	–	18	19	16	53	–	–	–	53
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

6.22 Les effectifs nécessaires au Bureau en 2007 resteraient inchangés.

7. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

(30 564 000 dollars)

Historique, mandat et objectifs

7.1 Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1620 (2005) du 31 août 2005. Son mandat actuel, d'une durée d'un an, expire le 31 décembre 2006. Il est prévu que le Conseil envisage de le proroger jusqu'à la fin de l'année. Le Bureau a pour mission d'aider le Conseil à atteindre son objectif global de consolidation de la paix en Sierra Leone, à la suite du retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en décembre 2005. Par conséquent, le mandat général du BINUSIL implique qu'il contribue à donner aux institutions nationales les moyens de continuer à s'attaquer aux causes profondes du conflit, de renforcer le secteur de la sécurité et de rendre possible un développement durable.

7.2 Le BINUSIL englobe le Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général, qui fournit les orientations stratégiques et assure la coordination et la gestion d'ensemble de l'action menée. Celle-ci s'articule autour de quatre pôles, paix et gouvernance, sécurité, droits de l'homme et état de droit, information. L'administration du BINUSIL apporte un appui logistique et administratif d'ensemble à la Mission. La planification et l'exécution des programmes sont de la responsabilité des quatre pôles, de l'équipe de pays de l'ONU, du Gouvernement de la Sierra Leone et d'autres partenaires nationaux et internationaux, qui agissent en coordination à l'appui de la réalisation de l'objectif de consolidation de la paix.

7.3 Lorsque le BINUSIL a débuté ses activités, la MINUSIL était en cours de liquidation et les deux missions ont fonctionné simultanément entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2006. Elles se sont apportées mutuellement un appui logistique et administratif, ce qui a permis de partager les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles.

7.4 Outre son quartier général à Freetown, le BINUSIL a établi six bureaux régionaux. Quatre d'entre eux sont maintenant complètement intégrés aux bureaux du PNUD et du PAM sur place et il a été décidé que l'ensemble du personnel serait abrité dans des locaux communs et que le coût des services communs serait partagé. Dans ce cadre intégré, un accord a été signé entre le Bureau et l'équipe de pays de l'ONU concernant la prestation de services médicaux.

7.5 En application de son mandat général, le BINUSIL est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2006 et s'est concentré d'emblée sur la coordination d'ensemble des programmes d'appui de l'équipe de pays de l'ONU, conformément aux produits et aux réalisations escomptés de la Mission, qui tendaient tous vers le même objectif : la consolidation de la paix en Sierra Leone. Les principaux produits associés, dont le détail figure dans la partie suivante du présent chapitre, traduisent la nécessité de continuer à renforcer la collaboration qui découle d'une plus grande cohérence politique et d'une coordination plus étroite des programmes au sein du système des Nations Unies, mais aussi du développement de la coopération interinstitutions et des partenariats avec le Gouvernement sierra-léonais et d'autres partenaires nationaux et internationaux, afin de tirer tout le parti possible des synergies qui en résultent.

7.6 Avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais, le BINUSIL a conçu une Stratégie de consolidation de la paix conjointe, qui est le reflet des principaux éléments du mandat du Bureau et constitue le pivot autour duquel il entend coordonner l'appui externe qui sera apporté pour répondre aux priorités en matière de développement national que le Gouvernement de Sierra Leone a définies dans l'optique du règlement des causes profondes du conflit. Cette Stratégie met en évidence les principaux points chauds, facteurs de risque et menaces potentielles, ainsi que les capacités et les stratégies dont le pays dispose pour y faire face.

7.7 En 2007, le BINUSIL poursuivra ses efforts en vue de rendre plus visible le mandat d'ensemble de consolidation de la paix, mais aussi pour renforcer les complémentarités existantes entre les programmes du système des Nations Unies, ce que reflète la Stratégie de consolidation de la paix, et les diverses composantes de l'appui international axé sur les priorités et stratégies nationales propres à favoriser l'apparition de la sécurité et de la stabilité à long terme, mais aussi le développement durable.

7.8 Puisque la Sierra Leone est désormais inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, le BINUSIL envisage d'étendre sa collaboration avec la Commission s'agissant des divers aspects de la consolidation de la paix tels que décrits dans la Stratégie de consolidation de la paix, dans la Stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté, dans le rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement et dans le PNUAD pour 2006-2007.

7.9 Le BINUSIL continuera d'apporter une aide sous la forme d'un soutien logistique au contingent mongol de la MINUL, actuellement déployé au Tribunal spécial pour la Sierra Leone dont il assure la garde. Dans le cadre de la coopération intermissions, le Bureau entretiendra des liens réguliers avec les opérations de maintien de la paix et les autres forces des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest, notamment le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Il continuera d'échanger des informations et des moyens matériels dans le cadre de cet arrangement, afin de tirer tous les bénéfices possibles de la démarche axée sur le recours aux pratiques de référence. De même, les efforts

visant à renforcer la coordination avec les organisations sous-régionales et régionales, ainsi qu'avec des partenaires internationaux tels que l'Union du Fleuve Mano et la CEDEAO, seront intensifiés.

7.10 L'année 2007 sera critique pour le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone, compte tenu que des élections présidentielles et parlementaires doivent y avoir lieu le 28 juillet 2007. Le résultat de ces élections sera un élément marquant, qui indiquera si le processus de consolidation de la paix mis en œuvre avec l'assistance de l'ONU et d'autres partenaires internationaux peut se perpétuer sans intervention extérieure. On attend principalement de savoir si l'élection sera crédible, caractérisée par une transition sans heurt entre les autorités qui céderont les rênes du pouvoir et celles qui entreront en fonctions, et si le calme et la paix régneront, d'une manière générale, sur le plan politique et en matière de sécurité.

7.11 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès retenus sont indiqués dans le tableau ci-après.

Objectif : consolider la paix en Sierra Leone

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la coordination de l'appui national et international à l'action menée pour s'attaquer aux causes profondes du conflit en Sierra Leone

a) Assistance accrue (comparativement à 2006) des partenaires internationaux à la Sierra Leone pour lui permettre de s'attaquer aux causes profondes du conflit et d'instaurer la paix et la sécurité

Mesure des résultats :

2006 (estimation) : Mise en œuvre des Stratégies de réduction de la pauvreté et de consolidation de la paix

2007 (objectif) : Mise en œuvre des Stratégies de réduction de la pauvreté et de consolidation de la paix

Produits

- Consultations de haut niveau tenues régulièrement avec les partenaires internationaux
- Conseils et appui pour la coordination et la mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement et de la Stratégie de consolidation de la paix
- Avis politiques fournis au Gouvernement sierra-léonais à l'occasion de consultations de haut niveau
- Réexamen du PNUAD pour la Sierra Leone afin de le mettre en conformité avec la Stratégie de consolidation de la paix
- Coprésidence par le BINUSIL et le PNUD des réunions ordinaires du Comité des partenariats pour le développement avec les organisations multilatérales, les donateurs et le Gouvernement
- Réunions/consultations de coordination régulières avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales ainsi qu'avec des organisations de la société civile
- Avis fournis en ce qui concerne les mécanismes de programmation conjointe de l'ONU et leur coordination, afin de garantir que les stratégies et les politiques gouvernementales, ainsi que les priorités nationales définies par le Gouvernement, reçoivent l'appui voulu

- Suivi et analyse des événements politiques en Sierra Leone et dans la sous-région
- Trois rapports du Secrétaire général remis au Conseil de sécurité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Affermissement de la bonne gouvernance et respect des valeurs et des processus démocratiques par les institutions publiques, les entités politiques et la société civile en Sierra Leone

b) i) Élections présidentielles et parlementaires crédibles en juillet 2007

Mesure des résultats : Nombre de manifestations électorales

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : Premières élections présidentielles et parlementaires depuis le retrait de la MINUSIL, prévues pour juillet 2007

ii) Entrée en action du Réseau national de médiateurs pour le règlement du conflit à tous les niveaux de la société et dans toutes les régions du pays

Mesure des résultats : Principales réunions/étapes marquant les progrès réalisés vers l'instauration d'un Réseau national de médiateurs

2006 (estimation) : Accord conclu avec des organisations de la société civile au sujet d'un programme pilote en vue de l'instauration d'un Réseau national de médiateurs

2007 (objectif) : Lancement d'un programme pilote en vue de l'instauration d'un Réseau national de médiateurs conjointement avec des organisations de la société civile

iii) Moyens accrus à la disposition de la Commission de lutte contre la corruption en matière de détection, d'enquête et d'éducation civique

Mesure des résultats : Nombre d'affaires ayant fait l'objet de poursuites

2006 (estimation) : 2

2007 (objectif) : 5

iv) Renforcement de la capacité du Parlement de s'acquitter de ses fonctions de supervision, en particulier dans le domaine des comptes publics

Mesure des résultats : Raccourcissement du délai nécessaire pour procéder à l'examen des rapports sur la vérification des comptes par le Parlement

2006 (estimation) : Les rapports du Vérificateur général des comptes pour les années 2002 et 2003 ont été examinés

2007 (objectif) : Les rapports du Vérificateur général des comptes pour les années 2004, 2005 et 2006 ont été examinés

v) Délégation aux conseils locaux des principales fonctions de prestation de services et responsabilité du matériel et du personnel qui y sont associés dans les ministères cibles

Mesure des résultats : Nombre de fonctions de prestation de services essentielles déléguées

2006 (estimation) : Délégation effective des fonctions techniques et administratives (trois fonctions) des Ministères de l'agriculture, de la santé et de l'éducation

2007 (objectif) : Deux fonctions supplémentaires déléguées, concernant notamment le Ministère des mines et le Ministère de l'énergie

Produits

- Réunions hebdomadaires de suivi, d'analyse et de conseil au sujet de la situation politique dans l'ensemble des 14 circonscriptions électorales
- Conseils pratiques dispensés à la Commission électorale nationale pendant la préparation des élections présidentielles et parlementaires de 2007
- Conseils pratiques dispensés à la Commission électorale nationale s'agissant de la formation des agents des partis politiques
- Conseils pratiques dispensés à la Commission d'enregistrement des partis politiques s'agissant de l'élaboration d'un code de conduite pour les partis
- Évaluation et analyse régulières du suivi des affaires et de la conduite des partis politiques (respect du code de conduite) par la Commission d'enregistrement des partis politiques
- Conseils dispensés à la Commission d'enregistrement des partis politiques s'agissant de l'élaboration d'un mécanisme de gestion des conflits au sein des partis politiques et entre eux
- Conseils dispensés aux partis politiques s'agissant du dialogue entre partis et de consultations régulières pour favoriser la réconciliation, la paix et la stabilité dans le cadre défini par la Commission d'enregistrement des partis politiques
- Ateliers de suivi sur la gestion des conflits à l'intention des partis politiques, mis en œuvre conjointement par les entités compétentes des Nations Unies
- Conseils pratiques dispensés au Gouvernement de Sierra Leone au sujet de la ratification des traités internationaux concernant la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption, et la mise en conformité de la législation nationale avec ces traités
- Analyse mensuelle du respect par le Gouvernement de son engagement de renforcer les mesures de prévention et de lutte contre la corruption, en collaboration avec les principaux donateurs et partenaires internationaux

- Réunions périodiques avec la Commission de lutte contre la corruption consacrées aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, aux problèmes rencontrés, et conseils dispensés à la Commission
- Suivi des procédures législatives et des processus participatifs au Parlement et conseils dispensés en vue d'améliorer son fonctionnement
- Évaluation régulière du processus de délégation en coordination avec les donateurs, le secrétariat chargé de la décentralisation et les conseils locaux, et conseils pratiques dispensés en la matière
- Conseils pratiques et encouragements dispensés au Gouvernement afin qu'il intègre systématiquement aux programmes de développement les exigences de règlement pacifique des conflits, de stabilité et de paix durable
- Conseils pratiques en matière d'élaboration des programmes pour la formation de formateurs dans l'optique de l'instauration d'un réseau national de médiateurs
- Ateliers menés conjointement avec la société civile consacrés à la formation du groupe pilote de médiateurs appelés à exercer leurs fonctions au sein des chefferies
- Réunions consultatives bihebdomadaires avec des groupes de la société civile consacrées à l'instauration d'un réseau national de médiateurs formés au règlement des conflits

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Culture de paix mieux valorisée, renforcement du dialogue et amélioration de la participation aux débats nationaux essentiels

c) i) Capacité accrue du Gouvernement d'entretenir des relations efficaces avec les médias et avec le grand public

Mesure des résultats : Nombre de bureaux d'information en état de fonctionnement dans les ministères d'exécution

2006 (estimation) : Les bureaux d'information établis dans 8 ministères d'exécution sont opérationnels

2007 (objectif) : Les bureaux d'information établis dans 10 ministères d'exécution sont opérationnels

c) ii) Renforcement de la capacité des médias d'appuyer l'action en faveur de la paix, de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement durable

Mesure des résultats : Accroissement de la couverture médiatique

2006 (estimation) : n.d.

2007 (objectif) : Augmentation de 30 % de la couverture médiatique dont bénéficient ces thèmes par rapport à 2006

c) iii) Élaboration d'un programme national d'éducation à la paix pour le système éducatif et les organismes chargés de la sécurité intérieure

Mesure des résultats : Programme national
d'éducation à la paix

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 1

Produits

- Conseils dispensés au Ministère de l'information, de la radio et de la télévision grâce à des réunions régulières et à la planification de campagnes d'information conjointes
- Fonctionnaires chargés de l'information formés aux relations avec les médias et à la planification de campagnes
- Création d'une Équipe spéciale chargée de la radio du Groupe des Nations Unies pour les communications, avec pour mission de coordonner la programmation à long terme d'une station indépendante
- Trois stages de formation à l'intention de journalistes organisés par l'entremise du Groupe des Nations Unies pour les communications en Sierra Leone à l'appui d'une couverture médiatique nuancée des activités menées au titre des objectifs du Millénaire pour le développement
- Compilation, publication et diffusion d'informations à propos de l'ONU au moyen de sites Web, de la radio et de la presse écrite à l'appui des organes électoraux nationaux, afin de garantir la tenue d'élections paisibles et équitables
- Formation en cours d'emploi d'un nouveau noyau de journalistes professionnels de radio, avec l'aide de mentors
- Bulletins d'information quotidiens dans les cinq langues nationales diffusés à l'intention de toutes les populations vivant dans le pays et dans les pays voisins
- Diffusion de programmes d'information et d'actualité en vue de préparer et de favoriser la tenue d'élections libres et équitables
- Programme de sensibilisation à l'information électorale et à l'éducation des électeurs à l'intention de 40 journalistes
- Commémoration des journées internationales des Nations Unies pour promouvoir les concepts de paix, de sécurité, de démocratie et de développement durable
- Campagnes de vulgarisation pour encourager la participation du grand public à la consolidation de la paix et au processus de réduction de la pauvreté, mais aussi l'amener à respecter un système électoral démocratique
- Conseils pratiques dispensés au Ministère de l'éducation afin qu'il incorpore l'éducation à la paix aux programmes scolaires
- Programme de formation à l'intention des professionnels des médias sur le journalisme responsable afin de favoriser l'instauration de la paix

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Progrès vers davantage de respect envers la protection et la promotion des droits de l'homme

d) i) Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme créée et opérationnelle

Mesure des résultats :

2006 (estimation) : Création d'une Commission des droits de l'homme

2007 (objectif) : Plan d'action national formulé

- d) ii) Législation adoptée pour la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants

Mesure des résultats : Nombre de lois relatives à la promotion et la protection des femmes et des enfants adoptées

2006 (estimation) : 1

2007 (objectif) : 2

- c) iii) Représentation accrue des femmes au Parlement, à l'issue des élections parlementaires de 2007

Mesure des résultats : Pourcentage de femmes élues au Parlement

2006 (estimation) : 14 %

2007 (objectif) : 20 % de femmes dans le nouveau Parlement

Produits

- Séminaires de formation à l'intention des membres de la nouvelle Commission des droits de l'homme
- Conception d'un programme d'éducation aux droits de l'homme destiné aux établissements élémentaires et secondaires
- Ateliers de formation à l'intention des enseignants, consacrés à l'éducation aux droits de l'homme
- Ateliers de formation destinés aux forces de police de Sierra Leone sur les droits de l'homme et des élections
- Séminaires de formation et de sensibilisation à destination des femmes
- Séminaires de formation des fonctionnaires gouvernementaux à l'établissement de rapports à l'intention des organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme
- Rapports hebdomadaires sur la situation des droits de l'homme
- Publication de rapports semestriels sur les droits de l'homme et d'un rapport de pays sur les droits de l'homme à l'intention du grand public
- Production d'un manuel de suivi et d'établissement de rapports sur les droits de l'homme à l'intention de l'observateur des droits de l'homme dans le pays

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Renforcement de l'état de droit en Sierra Leone

e) i) Progrès vers la réforme du secteur de la justice

Mesure des résultats :

2006 (estimation) : Stratégie nationale de réforme du secteur de la justice formulée

2007 (objectif) : Stratégie nationale de réforme du secteur de la justice validée

e) ii) Accès à la justice facilité

Mesure des résultats : Pourcentage de personnes en détention qui n'ont pas bénéficié d'une représentation légale pendant leur procès

2006 (estimation) : 90 %

2007 (objectif) : 75 %

e) iii) Nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés et incorporés à la législation nationale

Mesure des résultats :

2006 (estimation) : 1

2007 (objectif) : 1

e) iv) Nombre de lois nationales mises en conformité avec la législation internationale

Mesure des résultats :

2006 (estimation) : 1

2007 (objectif) : 1

Produits

- Capacité de promotion et de protection des droits de l'homme par la police sierra-léonaise et les forces armées de la République évaluée et réexaminée
- Quatre forums judiciaires trimestriels sur les droits de l'homme et l'état de droit
- Trois séminaires de remise à niveau pour les formateurs de la police sierra-léonaise, du personnel des établissements pénitentiaires et des forces armées de la République, consacrés aux droits de l'homme et à l'état de droit dans le secteur de l'administration de la justice
- Participation à des programmes exécutés en collaboration avec le Programme de développement du secteur de la justice, appuyés par le Département du développement international du Royaume-Uni, portant sur la formulation et la mise en œuvre d'une série d'objectifs pour la réforme du secteur judiciaire
- Manuel sur l'indépendance des juges à l'intention des juges et autres magistrats
- Manuel de formation aux droits de l'homme et à l'état de droit à l'intention des tribunaux locaux
- Conseils dispensés à la Commission de réforme de la législation à propos de la réforme de la législation
- Recommandation faite au Gouvernement de la Sierra Leone afin de mettre une loi nationale d'une importance essentielle en conformité avec les normes internationales
- Conseils dispensés au Gouvernement de la Sierra Leone quant à la signature et à la ratification de deux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et à leur incorporation dans la législation nationale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

f) Progrès vers la réconciliation nationale

- f) i) Conception d'un mécanisme de mise en œuvre pour le programme de réparation recommandé par la Commission Vérité et réconciliation

Mesure des résultats :

2006 (estimation) : Création d'une équipe spéciale pour la réparation

2007 (objectif) : Création d'un fonds d'affectation spéciale pour la Commission Vérité et réconciliation et son comité consultatif

- f) ii) Assistance fournie aux bénéficiaires du programme de réparation

Mesure des résultats : Nombre de bénéficiaires d'une assistance

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 2 000

Produits

- Conseils dispensés au Gouvernement sur la mise en œuvre des recommandations faites par la Commission Vérité et réconciliation
- Sensibilisation aux activités du fonds d'affectation spéciale et à la nécessité d'effectuer des donations
- Liaison avec le comité consultatif de la Commission Vérité et réconciliation et conseils dispensés à ses membres
- Quatre séminaires de sensibilisation au programme de réparation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

g) Amélioration de la capacité du secteur de la sécurité en Sierra Leone de gérer les menaces intérieures et extérieures

g) i) Amélioration de la satisfaction de la population vis-à-vis des relations qu'elle entretient avec la police

Mesure des résultats : Pourcentage de la population exprimant sa satisfaction

2006 (estimation) : 24 % de la population

2007 (objectif) : 30 % de la population

g) ii) Enquêtes sur les incidents déclarés impliquant l'ingérence ou le manque d'objectivité de la police pendant la tenue des élections présidentielles et parlementaires de 2007

Mesure des résultats : Pourcentage d'incidents déclarés ayant fait l'objet d'une enquête

2006 (estimation) : n.d.

2007 (objectif) : 90 %

g) iii) Capacité d'alerte précoce améliorée en ce qui concerne les menaces intérieures et extérieures contre la sécurité de la Sierra Leone

Mesure des résultats : Rapports hebdomadaires d'évaluation de la sécurité établis par le Bureau de la sécurité nationale auprès du Comité mixte de renseignement

2006 (estimation) : 52

2007 (objectif) : 52

- g) iv) Amélioration de la capacité des comités de sécurité provinciaux et des comités de sécurité de district d'analyser et de gérer les menaces contre la sécurité

Mesure des résultats : Pourcentage de problèmes de sécurité traités efficacement par les comités de sécurité provinciaux

2006 (estimation) : n.d.

2007 (objectif) : 20 %

- g) v) Amélioration de la capacité du Bureau de la sécurité nationale de coordonner l'action du secteur de la sécurité et celle des ministères d'exécution

Mesure des résultats : Nombre de provinces et de districts dotés de représentants du Bureau de la sécurité nationale

2006 (estimation) : 4 provinces et 3 districts

2007 (objectif) : 4 provinces et 12 districts

Produits

- Appui personnalisé, conseils et formation dispensés à 2 000 fonctionnaires de police de Sierra Leone chargés de tâches d'ordre général et à 1 500 fonctionnaires de la Division de l'appui aux opérations de police de Sierra Leone en matière de gestion de la foule et de l'ordre public en vue des élections nationales de 2007
- Appui personnalisé, conseils et formation dispensés à 6 000 fonctionnaires de police de Sierra Leone chargés de tâches d'ordre général à la sécurité pendant les élections, au recueil de renseignement et aux processus électoraux en vue des élections nationales de 2007
- Appui personnalisé, conseils et formation dispensés à 6 000 fonctionnaires de police de Sierra Leone chargés de tâches d'ordre général ou membres du personnel de supervision aux procédures à appliquer pour mener des patrouilles
- Renseignements fiables sur la situation en matière de sécurité recueillis, évalués et diffusés au plan national; conseils dispensés sur la base de l'analyse de la situation fournie par le Bureau de la sécurité nationale en ce qui concerne la manière de gérer les problèmes de sécurité
- Participation aux activités du groupe de travail du Bureau de la sécurité nationale s'agissant de la sécurité pendant les élections : conseils et évaluations fournis
- Participation aux réunions bihebdomadaires du groupe de coordination du Conseil national de sécurité, aux réunions hebdomadaires du Comité mixte de coordination (niveaux 1 et 2) et aux réunions hebdomadaires du Comité mixte de renseignement et analyse de ces réunions

- Participation à toutes les réunions de comités de sécurité provinciaux (huit par mois) et aux réunions de comités de sécurité de district lorsque c'est nécessaire et analyse de ces réunions
- Évaluation des activités d'entraînement touchant la sécurité nationale
- Réunions de coordination trimestrielles avec les attachés militaires
- Participation aux réunions mensuelles du groupe de travail mixte sur la sécurité aux frontières et analyse de ces réunions
- Patrouilles menées régulièrement dans l'ensemble de la Sierra Leone pour évaluer la situation en matière de sécurité, notamment en vue des élections, y compris évaluation des points de passage de la frontière (officiels ou non) dans chaque province
- Liaison avec les autorités provinciales et les groupes influents et évaluation de leur capacité, et notamment liaison avec les chefs suprêmes, les administrateurs de district, les bureaux ministériels, la population locale et les entreprises privées afin d'évaluer la situation en matière de sécurité, l'accent étant mis sur les élections à venir
- Évaluation de la situation dans les camps militaires (tous les bataillons ayant reçu une visite au moins une fois par mois), notamment des conditions de vie, conduisant à une analyse d'ensemble de l'état des forces armées de la République sierra-léonaise, l'accent étant mis sur le moral des troupes, et présentation des résultats au Ministère de la défense et au commandant des forces conjointes en coordination avec l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction
- Coordination des efforts des organismes internationaux et conseils dispensés à ces organismes, plus spécifiquement à l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction et au Département du développement international du Royaume-Uni, en s'attachant aux secteurs prioritaires et aux besoins en matière de formation des forces armées, afin qu'il soit possible de concevoir des projets d'appui et de développement adéquats
- Présentation de la situation au sein des forces armées au Ministère de la défense en coordination avec l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction

Facteurs externes

7.12 Le BINUSIL devrait atteindre ses objectifs si : a) les donateurs restent désireux de soutenir le Gouvernement sierra-léonais et de mobiliser pour cela les ressources nécessaires à l'action de consolidation de la paix, de renforcement de la sécurité et de développement durable en Sierra Leone; b) l'instabilité dans la région n'a pas de répercussions sur la sécurité en Sierra Leone; c) les autorités nationales restent attachées à maîtriser la consolidation de la paix et le développement durable.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006		Variation	Crédits demandés pour 2007		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Économies réalisées (déficit)	Montant total	Montant net	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1-2)	4	5 = (4-3)	6
Dépenses relatives au personnel militaire	1 416,1	1 366,0	50,1	2 333,4	2 283,3	–
Dépenses relatives au personnel civil	10 896,8	10 632,9	263,9	14 738,8	14 474,9	–

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006		Variation Économies réalisées (déficit)	Crédits demandés pour 2007		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Montant total	Montant net	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1-2)			
Dépenses opérationnelles	10 963,1	10 626,3	336,8	13 491,8	13 155,0	–
Montant total	23 276,0	22 625,2	650,8	30 564,0	29 913,2	–

7.13 Si le mandat du BINUSIL est prorogé en 2007, le montant estimatif net des ressources nécessaires à son fonctionnement s'élèvera à 30 564 000 dollars (montant brut : 32 273 700 dollars). Les crédits demandés permettraient de financer les traitements de 14 officiers de liaison (804 400 dollars) et de 29 fonctionnaires de la police civile (1 529 000 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (14 738 800 dollars) pour un effectif complémentaire proposé de 337 personnes (89 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 207 sur le plan national – dont 17 fonctionnaires nationaux – et 41 Volontaires des Nations Unies), les services de consultants (86 000 dollars), les voyages autorisés (492 700 dollars) et d'autres moyens nécessaires, tels que les installations et l'infrastructure (4 691 500 dollars), les transports terrestres (917 000 dollars), le transport aérien (4 458 200 dollars), les transmissions (1 850 800 dollars), l'informatique (590 500 dollars), les services médicaux (118 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (286 600 dollars).

7.15 Sur ce montant, 650 800 dollars proviendraient des crédits inutilisés (montant estimatif) ouverts au titre de 2006. Compte tenu de ce solde inutilisé, le montant net des ressources nécessaires pour le BINUSIL en 2007 s'élèverait ainsi à 29 913 200 dollars (montant brut : 31 622 900 dollars).

Dépenses de personnel

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Agents du service mobile/ du Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Fonction- naires nationaux			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2006	–	1	–	2	7	10	20	1	41	41	–	82	17	175	24	298
Effectifs proposés pour 2007	–	1	–	2	7	12	23	1	46	43	–	89	17	190	41	337
Différence	–	–	–	–	–	2	3	–	5	2	–	7	–	15	17	39

7.12 L'augmentation des ressources demandées résulte en grande partie du renforcement anticipé des activités du BINUSIL à l'appui de la Commission électorale nationale et d'autres organismes électoraux sierra-léonais en raison des élections présidentielles et parlementaires prévues en juillet 2007, notamment pour le suivi du processus électoral, de la situation politique et de la situation en matière de sécurité dans le pays. Trente-neuf postes supplémentaires seront requis pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007. Il est prévu que 11 de ces postes (2 P-4, 2 postes d'agent du service mobile et 7 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national) restent affectés à la Mission pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007. Sur l'ensemble des postes supplémentaires demandés, 22 sont proposés au titre des élections (3 P-3, 16 Volontaires des Nations Unies et 3 postes d'agent local) et 17 (2 P-4, 2 postes d'agent du service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies et 12 postes d'agent local) au titre du renforcement du Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général et de l'administration.

8. Commission mixte Cameroun-Nigéria

(9 303 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

8.1 L'Organisation des Nations Unies apporte un appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et agit en vue de faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria. La Commission mixte a notamment pour mandat d'appuyer les opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait des troupes nigérianes de la presqu'île de Bakassi, de se pencher sur la situation des populations concernées et de faire des recommandations sur les mesures de confiance.

8.2 Après les transferts d'autorité qui ont été menés à bonne fin dans la zone du lac Tchad en 2003 et le long de la frontière terrestre en 2004, les Présidents de la République du Cameroun et de la République fédérale du Nigéria ont signé un accord concernant la presqu'île de Bakassi à Greentree (États-Unis). Cet accord prévoit la création d'une commission de suivi, composée de représentants des parties et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'Allemagne, des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, en leur qualité d'États témoins de l'Accord. Après la signature de l'accord en question, la Commission mixte a créé la Commission de suivi et elle s'emploie actuellement à recruter des observateurs civils supplémentaires (22 au maximum).

8.3 D'importants progrès ont été enregistrés avec le retrait effectif des forces armées nigérianes de la presqu'île de Bakassi assuré au 14 août 2006 et la démarcation d'un segment de plus de 460 kilomètres à partir du lac Tchad et en direction du sud-ouest. Une série de cartes préliminaires qui couvrent le tracé de la frontière terrestre sur toute sa longueur ont été réalisées en faisant appel aux techniques de l'imagerie par satellite.

8.4 De concert avec le Département des affaires politiques, la Commission mixte cherche à promouvoir la stabilité régionale et une coopération plus étroite entre le Cameroun et le Nigéria. Elle continue d'être hébergée par le BRSAO, à Dakar. Les mécanismes de partage des coûts couvrent un éventail de services et d'activités,

comprenant des services d'appui administratif et logistique (gestion des voyages et gestion administrative, y compris les aspects relatifs aux technologies de l'information et aux finances) et des activités de fond dans les domaines des droits de l'homme, de l'information et de la sécurité, entre autres. Le Commission mixte tire également parti des synergies qui existent avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PAM.

8.5 Comme indiqué dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (documents S/2006/778 du 28 septembre 2006, S/2006/819 du 17 octobre 2006 et S/2006/859 du 1^{er} novembre 2006), les tâches et responsabilités confiées à la Commission mixte en 2007 comprendraient, simultanément, la conduite d'une évaluation le long de la frontière terrestre, y compris l'installation d'un réseau géodésique, la démarcation de la frontière maritime, y compris la détermination du point de trijonction entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria, et la promotion de la coopération transfrontière. Les lettres susmentionnées contiennent également des informations sur la création de la Commission de suivi chargée de suivre l'application de l'Accord de Greentree et sur ses activités.

8.6 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Mener à bien de façon pacifique et ordonnée l'application de la décision de la Cour internationale de Justice, datée du 10 octobre 2002, concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Les progrès réalisés en ce qui concerne la démarcation de la frontière terrestre et le règlement des questions frontalières en suspens sont consolidés.

a) i) Participation du Cameroun et du Nigéria aux réunions de la Sous-Commission de la démarcation

Mesure des résultats : nombre de réunions

2005 (nombre effectif) : 2

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 4

a) ii) Soutien apporté par le Cameroun et le Nigéria aux activités de démarcation sur le terrain, y compris la participation aux activités de l'Équipe technique mixte sur le terrain

Mesure des résultats : nombre de missions communes sur le terrain

2005 (nombre effectif) : 3

2006 (estimation) : 4

2007 (objectif) : 4

a) iii) Progression des opérations de démarcation de l'équipe technique mixte

Mesure des résultats : nombre de rapports sur la progression des opérations

2005 (nombre effectif) : 4

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 6

- a) iv) Participation de la Guinée équatoriale aux réunions communes sur le point de trijonction des frontières maritimes entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria

Mesure des résultats : nombre de réunions communes

2005 : 0

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 1

Produits

- Fourniture de conseils techniques pour les quatre réunions de la Sous-Commission de la démarcation, les quatre missions sur le terrain et les six réunions de l'équipe technique mixte, ainsi que pour la réunion avec les trois pays concernés sur les questions liées à la démarcation des frontières terrestre et maritime
- Fourniture d'un appui technique pour les activités de démarcation et des tâches connexes
- Fourniture de conseils techniques au sujet de la délimitation de la frontière maritime

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Les retraits et transferts d'autorité sont menés à terme et consolidés dans toutes les zones concernées, un accent particulier étant mis sur la presqu'île de Bakassi, comme prévu dans l'Accord de Greentree en date du 12 juin 2006

- b) i) Aucune présence de forces armées nigérianes dans la presqu'île de Bakassi

Mesure des résultats : nombre de bataillons nigériens dans la presqu'île de Bakassi

2005 (nombre effectif) : 3

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 0

- b) ii) Le Cameroun et le Nigéria apportent un appui constant aux travaux de l'équipe d'observateurs civils.

Mesure des résultats : nombre de missions effectuées par les observateurs civils dans les zones frontalières, avec l'appui des deux pays

2005 (nombre effectif) : 1

2006 (estimation) : 6

2007 (objectif) : 12

- b) iii) Nombre de cas signalés d'incidents de frontière, de mauvais traitements infligés aux populations concernées ou de présence illégale de troupes après le retrait et les transferts d'autorité

Mesure des résultats :

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 0

Produits

- Conseils et appui à l'équipe d'observateurs civils dans la presqu'île de Bakassi
- Rapports de l'équipe d'observateurs civils à l'intention de la Commission mixte sur le suivi des retraits et des transferts d'autorité et de la Commission de suivi sur la situation dans la presqu'île de Bakassi

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Les droits des populations concernées continuent d'être respectés, des activités de développement local sont menées dans les zones frontalières et la Commission du bassin du lac Tchad est revitalisée.

c) i) Le Cameroun et le Nigéria apportent un appui constant pour répondre aux besoins des populations concernées.

Mesure des résultats : nombre de rapports des observateurs civils adoptés par la Commission mixte

2005 (nombre effectif) : 3

2006 (estimation) : 3

2007 (objectif) : 6

c) ii) Réunion au sommet de la Commission du bassin du lac Tchad

Mesure des résultats : nombre de réunions tenues par la Commission au niveau des ministres ou des présidents

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 1

2007 (objectif) : 2

c) iii) Les instruments internationaux pertinents auxquels le Cameroun et le Nigéria ont tous deux adhéré sont appliqués afin d'assurer le respect des droits des populations concernées.

Mesure des résultats : nombre d'incidents relatifs à des violations des droits de l'homme rapportés par les observateurs civils dans les zones concernées

2005 (nombre effectif) : 0

2006 (estimation) : 0

2007 (objectif) : 0

Produits

- Évaluations régulières sur le terrain de la situation des populations concernées, par l'équipe d'observateurs civils

- Missions de visite dans les communautés frontalières en vue d'étudier d'éventuelles initiatives transfrontalières de renforcement de la confiance devant permettre d'améliorer la situation des populations concernées
- Contacts avec les partenaires (Banque mondiale, organismes des Nations Unies et Banque africaine de développement) en vue d'une coopération transfrontière et d'activités économiques communes

Facteurs externes

8.7 On compte que l'objectif sera atteint à condition que le Cameroun et le Nigéria continuent de respecter l'esprit et la lettre de la décision de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission mixte; que les conditions politiques, sociales et économiques dans les deux pays demeurent propices à l'application de l'arrêt de la Cour; que les donateurs continuent d'apporter des fonds pour financer les opérations de démarcation; et que la Guinée équatoriale participe au processus d'instauration d'une paix durable dans la région.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006		Variation	Crédits demandés pour 2007		
	Crédits ouverts ^a	Montant estimatif des dépenses ^a	Économies réalisées (déficit)	Montant total	Montant net	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1-2)	4	5 = (4-3)	6
Personnel militaire	116,0	94,5	21,5	126,3	104,8	–
Personnel civil	2 070,2	1 565,9	504,3	2 603,7	2 099,4	–
Dépenses opérationnelles	5 295,3	3 375,0	1 920,3	6 573,0	4 652,7	–
Total	7 481,5	5 035,4	2 446,1	9 303,0	6 856,9	–

^a Y compris des engagements et des prévisions de dépenses d'un montant de 260 800 dollars au titre des activités de la Commission de suivi.

8.8 Le montant net des ressources nécessaires s'élèverait à 9 303 000 dollars (montant brut : 9 727 100 dollars) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Ce montant englobe les dépenses afférentes aux observateurs militaires (126 300 dollars), les traitements et les dépenses communes du personnel (2 603 700 dollars) pour l'effectif prévu de 23 postes (17 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 6 agents recrutés sur le plan national), les frais de voyage (611 500 dollars) et les autres dépenses opérationnelles, telles que locaux et équipements (276 700 dollars), transports terrestres (114 300 dollars), transports aériens (2 916 400 dollars), transports maritimes et fluviaux (50 000 dollars), communications (141 200 dollars), informatique (33 900 dollars) et fournitures, services et matériels divers (100 500 dollars).

8.9 Sur ce total, un montant de 2 446 100 dollars serait financé à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts pour l'année 2006. En conséquence, le montant net total des ressources nécessaires pour la Commission en 2007, compte tenu du solde inutilisé, s'élève à 6 856 900 dollars (montant brut : 7 281 000 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Agents recrutés sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ agents du Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national			Agents locaux
Postes approuvés pour 2006	-	-	-	-	4	6	3	-	13	-	1	14	-	6	-	20
Postes proposés pour 2007	2	-	1	-	4	7	2	-	16	-	1	17	-	6	-	23
Changements	2	-	1	-	-	1	(1)	-	3	-	-	3	-	-	-	3

8.10 Le tableau des effectifs nécessaires fait apparaître trois nouveaux postes, à savoir ceux du président et d'un membre de la Commission de suivi qui seront recrutés au rang de secrétaire général adjoint pour une durée maximale de 90 jours chacun sur un contrat-cadre et celui d'un consultant qui sera assimilé dans le budget à un fonctionnaire de la classe D-2 et recruté lui aussi sur un contrat-cadre pour un maximum de 75 jours, en vue de fournir une assistance sur les questions militaires, sociales et économiques et les questions de sécurité liées au transfert d'autorité dans la région de Bakassi. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des opérations aériennes à la classe P-4 en redéployant et en reclassant à P-4 un poste de spécialiste des questions politiques.

9. Commission d'enquête internationale indépendante

(29 116 800 dollars)

Historique, mandat et objectifs

9.1 Par sa résolution 1595 (2005), le Conseil de sécurité a établi une commission d'enquête internationale indépendante, basée au Liban, pour aider les autorités libanaises à enquêter sur tous les aspects de l'attentat à la bombe perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth. Le 15 juin 2006, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1686 (2006), a décidé de proroger jusqu'au 15 juin 2007 le mandat de la Commission et de l'élargir en autorisant la Commission à poursuivre son assistance technique aux autorités libanaises à l'occasion de leurs enquêtes sur les 14 autres attentats terroristes perpétrés au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004 et prié le Secrétaire général de fournir à la Commission l'appui et les moyens nécessaires à cet égard.

9.2 Comme l'a indiqué la Commission dans son quatrième rapport au Conseil (S/2006/375), la Commission a poursuivi le renforcement de sa structure et de ses effectifs, développé ses investigations et adapté ses procédures d'enquête aux normes et aux exigences d'un futur procès, qui pourrait avoir lieu devant un tribunal à caractère international. En particulier, la Commission a examiné toute l'information déjà réunie et a continué à enquêter systématiquement sur tous les indices intéressants recueillis. Elle mène de front 26 enquêtes différentes, couvrant un vaste

ensemble de questions. Les éléments de preuve matérielle déjà recueillis à la faveur d'enquêtes déjà menées à bien sont conservés et organisés de façon systématique, de sorte que les autorités judiciaires compétentes puissent y avoir accès.

9.3 En juillet et août 2006, la Commission a constaté que des incertitudes pesaient sur son aptitude à entreprendre ses opérations et à poursuivre ses enquêtes du fait de l'instabilité constatée dans la région et au Liban en particulier. Cela l'a amenée à revoir son mode de fonctionnement, influencé par des événements extérieurs échappant à son contrôle, et elle a donc dû adapter ses moyens pour mener à bien les enquêtes prévues. Ce mode de fonctionnement à court terme, caractérisé par la flexibilité et l'adaptabilité, devrait rester celui de la Commission en 2006.

9.4 Après la prorogation et l'élargissement du mandat de la Commission et pour tenir compte de l'évolution de ses travaux, la Commission a restructuré son organigramme, en développant considérablement une de ses sections, pour lui permettre d'aider les autorités libanaises, sur le plan technique, à élucider les 14 autres attentats. Cette section s'occupe ainsi de la gestion interne relative à ces 14 affaires, et elle fournit aux autorités libanaises des avis, des directives, des moyens effectifs d'enquête et d'analyse, des ressources juridiques et des moyens de médecine légale.

9.5 Pour les mêmes raisons, la Commission a restructuré sa capacité opérationnelle pour tenir compte de l'élargissement de son mandat, en appliquant les méthodes les plus efficaces et en centralisant les moyens pour assurer le bon fonctionnement de toutes les sections d'enquête.

9.6 La Commission a poursuivi ses négociations avec le Gouvernement libanais concernant les dispositions d'un mémorandum d'accord, qui complète le mémorandum initial du 13 juin 2005. Ces négociations ont été suspendues en raison du déménagement temporaire de la Commission à Chypre, mais elles ont récemment repris et devraient être rapidement achevées. Le projet de mémorandum d'accord complémentaire, rédigé en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, traite de questions telles que le statut juridique des locaux de la Commission et des privilèges et immunités des membres de la Commission et de son personnel.

9.7 Comme on l'a indiqué plus haut, le travail de la Commission se caractérise par l'incertitude, du fait d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, mais elle a continué à mener les travaux d'enquête et d'analyse en dépit de son déménagement temporaire à Chypre. L'ordre de priorité des tâches à accomplir a été revu; cependant, l'enquête sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et de 22 autres personnes s'étend, car les indices et les éléments de preuve recueillis augmentent de façon exponentielle et l'analyse de police scientifique revêt de plus en plus d'importance; il est donc nécessaire de classer par ordre de priorité les différents travaux de la Commission. L'élargissement de son mandat à 14 autres affaires a multiplié le nombre de tâches d'investigation et d'analyse, tout en alourdissant la charge de travail du personnel de la Commission, ces analyses devant permettre de dégager des liens éventuels entre les diverses affaires, dont l'affaire Hariri. De même, la coopération internationale avec des États a donné des résultats et permis de réunir des informations, des documents et des témoignages supplémentaires.

9.8 La Commission coopère activement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le Centre d'information des Nations Unies, d'autres organismes des

Nations Unies et d'autres organisations internationales. La FINUL continuera à apporter un soutien logistique et technique, notamment s'agissant des locaux à usage de bureau, de l'hébergement et des logements préfabriqués. La CESAO continuera à fournir, à titre de prêt remboursable, les services de 14 agents de sécurité nationaux et des services médicaux pendant la durée du mandat de la Commission.

9.9 Le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie, Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), la Cour pénale internationale, l'Office européen de police (EUROPOL), l'Union européenne, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et d'autres organismes des Nations Unies ont fourni les services de candidats spécialisés et des avis d'experts sur diverses questions, sur une base remboursable. En outre, plusieurs États Membres ont apporté un concours qui a pris la forme de spécialistes détachés à court terme pour faciliter l'enquête.

9.10 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action de la Commission d'enquête internationale indépendante sont présentés plus bas.

Objectif : aider les autorités libanaises à enquêter sur l'attentat meurtrier à la bombe du 14 février 2005 et apporter une assistance technique aux autorités libanaises pour les aider à enquêter sur les autres actes terroristes perpétrés au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

a) Présentation claire, complète et détaillée des faits et des circonstances entourant l'attentat du 14 février 2005, de façon à rendre possibles les poursuites contre les auteurs présumés

a) i) Présentation d'une hypothèse unificatrice dans les diverses affaires

Mesure des résultats : identification d'une hypothèse unificatrice

2006 (estimation) : 1

2007 (objectif) : 1

a) ii) Identification des suspects

Mesure des résultats :

2006 (estimation) : 15

2007 (objectif) : 15

a) iii) Localisation des suspects

Mesure des résultats : nombre de suspects dont la localisation est établie

2006 (estimation) : 10 (environ)

2007 (objectif) : 15 (environ)

b) Structure, procédures internes et procédures opératoires standards adoptées qui sont conformes aux normes internationales applicables compte tenu de la législation libanaise, et assurant l'adoption et l'application des procédures judiciaires

b) Augmentation du nombre de procédures opératoires standards

Mesure des résultats : nombre de ces procédures qui sont adoptées

2006 (estimation) : 8

2007 (objectif) : 12

- c) Progrès vers l'établissement d'un tribunal ayant un caractère international chargé de juger les auteurs présumés des crimes
- c) Fourniture de connaissances juridiques et pratique de référence sur la justice internationale et les méthodes de poursuite
- Mesure des résultats* : nombre de réunions avec les autorités libanaises
- 2006 (estimation) : 8
2007 (objectif) : 12
- d) Les autorités libanaises sont en mesure de parachever leurs enquêtes dans les 14 autres affaires d'attaques terroristes, grâce au complément d'assistance technique fourni par la Commission d'enquête internationale indépendante
- d) i) Analyse factuelle, juridique et comparative de chaque affaire
- Mesure des résultats* :
- 2006 (estimation) : 14
2007 (objectif) : 28
- d) ii) Nombre de recommandations formulées sur les enquêtes
- Mesure des résultats* :
- 2006 (estimation) : 42
2007 (objectif) : 84
- d) iii) Localisation des suspects
- Mesure des résultats* : nombre de suspects localisés
- 2006 (estimation) : 10
2007 (objectif) : 15

Produits

- Rapports analytiques juridiques et factuels sur chaque affaire
 - Rapports analytiques juridiques et factuels comparés sur l'ensemble des affaires
 - Rapports sur des liens horizontaux éventuels entre les affaires
 - Analyses juridiques, rapports sur l'application du droit international et du droit libanais
-

Facteurs externes

9.11 La Commission devrait atteindre ses objectifs et mener à bien ses réalisations pour peu que a) toutes les parties concernées coopèrent en lui fournissant les informations et en aidant à recueillir les témoignages; b) il n'y ait pas de retard dans les travaux de la Commission, pour des raisons indépendantes de sa volonté, par exemple du fait de la non-disponibilité des témoins pour certifier leurs déclarations et témoigner; c) la situation sur le plan de la sécurité soit favorable à ses travaux; et d) il n'y ait pas d'obstacle au déroulement de l'enquête et pas d'intimidation des témoins et des suspects.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006		Variation	Crédits demandés pour 2007		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Économies réalisées (déficit) 3 = (1-2)	Montant total	Montant net	Dépenses non renouvelables
		1				
Personnel civil	20 232,4	12 208,7	8 023,7	24 181,2	16 157,5	
Dépenses opérationnelles	6 079,8	6 206,9	(127,1)	4 935,6	5 062,7	1 395,1
Total	26 312,2	18 415,6	7 896,6	29 116,8	21 220,2	1 395,1

9.12 Les ressources nécessaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 atteindraient 29 116 800 dollars en montant net (32 954 800 dollars en montant brut) et couvriraient les traitements et les dépenses communes de personnel (24 181 200 dollars) pour un effectif de 239 postes (188 recrutés sur le plan international, 51 sur le plan national, dont 4 administrateurs recrutés sur le plan national), les frais de consultants (524 400 dollars), les frais de voyage (602 300 dollars), les autres dépenses opérationnelles telles que celles relatives aux locaux et à l'équipement (442 700 dollars), les transports en surface (658 200 dollars), les communications (1 099 700 dollars), l'informatique (1 242 000 dollars), et les autres fournitures, services et matériels (366 300 dollars). Le Gouvernement libanais couvrira le coût des locaux à usage de bureaux effectivement mis à la disposition de la Commission et prendra en charge les dépenses d'eau, d'électricité et d'entretien, pour une valeur estimée à 2,4 millions de dollars.

9.13 Sur le total des dépenses nécessaires en 2007, un montant de 7 896 600 dollars serait couvert grâce au solde inutilisé du crédit de 2006. Ainsi, les ressources nécessaires pour le fonctionnement de la Commission en 2007, compte tenu de ce solde, représentent 21 220 200 dollars en montant net (25 058 200 dollars en montant brut).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total général
													Agents locaux	Nations Unies		
Postes approuvés pour 2006	1	–	1	3	12	31	38	5	91	75	9	175	4	46	–	225
Postes proposés pour 2007	1	–	1	3	12	33	41	5	96	85	7	188	4	47	–	239
Variation	–	–	–	–	–	2	3	–	5	10	(2)	13	–	1	–	14

9.14 L'effectif proposé représente une augmentation de 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'un poste d'agent local, du fait d'une augmentation du volume des activités liées aux enquêtes (2 postes P-4, 3 postes P-3), du renforcement de la Section de la sécurité (1 agent du Service mobile) et des besoins administratifs supplémentaires (7 agents du Service mobile, 1 agent local recruté sur le plan local). Il est en outre proposé de reclasser deux postes de la Division des enquêtes, du niveau des services généraux (autres classes) au niveau du Service mobile, pour renforcer la capacité de gestion des données de la Section du soutien opérationnel, dans cette division.

10. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

(2 064 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

10.1 Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été établi à la suite de la proposition formulée par le Secrétaire général dans sa lettre du 12 décembre 1997 au Président du Conseil de sécurité (S/1997/994) et de la réponse de ce dernier, en date du 19 décembre 1997 (S/1997/995), indiquant que le Conseil souscrivait à cette proposition. L'objectif du Bureau est de représenter le Secrétaire général aux réunions et délibérations du processus de paix d'Arusha, de s'occuper des dimensions régionales du conflit en République démocratique du Congo et de solliciter les vues des pays de la région à l'égard de l'organisation d'une conférence internationale sur l'Afrique des Grands Lacs.

10.2 Plusieurs pays, y compris dans la région elle-même, ont demandé à de nombreuses reprises à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine d'accélérer l'organisation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans l'Afrique des Grands Lacs. Le Conseil exécutif de l'Union africaine, réuni à Maputo du 4 au 8 juillet 2003, s'est félicité de cette initiative et a constaté avec satisfaction que le processus préparatoire avait débuté avec la première réunion des coordonnateurs nationaux à Nairobi, les 23 et 24 juin 2003. Durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, de nombreuses délégations ont aussi vivement engagé l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, récemment créée, à redoubler d'efforts pour faire avancer le processus préparatoire et la tenue de la conférence.

10.3 L'organisation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs est une idée qui a été plusieurs fois reprise, au moins depuis le début des années 90 et en particulier depuis le génocide de 1994 au Rwanda. Par ses résolutions 1291 (2000) et 1304 (2000), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il importait d'organiser, au moment opportun, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité africaine, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement de la région des Grands Lacs, à laquelle participeraient tous les gouvernements de la région et toutes les autres parties concernées dans le but de définir un ensemble de principes à affirmer dans des politiques et programmes choisis avec soin, sur les quatre thèmes suivants : la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, et les questions humanitaires et sociales.

10.4 Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale s'est réuni les 19 et 20 novembre 2004; il a marqué la fin de la première phase du processus préparatoire de la Conférence avec la signature de la « Déclaration de principes de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs ». La Déclaration de Dar es-Salaam donnait pour mandat au Comité interministériel régional de préparer des projets de protocoles et de programmes concrets, réalisables, mesurables et qui formeraient la base du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs.

10.5 Le Pacte sera adopté au deuxième Sommet de la Conférence internationale, qui devrait avoir lieu en décembre 2006 à Nairobi. Ce sommet marquera le début de la phase d'application du Pacte et verra le lancement des travaux du mécanisme régional de suivi, qui comprend un secrétariat de la Conférence et qui a pour tâche notamment de suivre et d'évaluer les progrès accomplis durant cette phase critique. Pour financer les activités prévues, le projet de pacte appelle également à la création d'un fonds spécial de reconstruction et de développement, qui serait installé au siège de la Banque africaine de développement.

10.6 Les progrès accomplis dans l'élaboration du Pacte s'expliquent par la bonne collaboration qui a eu lieu entre le secrétariat conjoint, composé de représentants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies.

10.7 Quatre entités des Nations Unies, à savoir le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, seront les chefs de file pour ces quatre thèmes. Cela a aidé à mieux valoriser les atouts de chaque organisme et à éviter les doubles emplois.

10.8 S'agissant des questions transversales, le Bureau a noué des contacts étroits avec divers organismes des Nations Unies et profité d'un soutien très précieux de leur part, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Habitat, ONUSIDA, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

10.9 D'emblée, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) ont activement coopéré, les représentants des deux opérations de maintien de la paix se rencontrant régulièrement lors des réunions régionales de la Conférence internationale.

10.10 Le Bureau de la Conférence régionale a également été invité à seconder la Commission de la consolidation de la paix, nouvellement établie, dans ses travaux relatifs au Burundi, étant donné la nécessité de considérer la dimension régionale de la consolidation de la paix au niveau national.

10.11 Le Bureau mène plusieurs activités préparatoires. D'abord, pour entretenir l'élan acquis dans la préparation de la Conférence internationale, les pays constitutifs de la région ont organisé une série de réunions afin d'échanger des vues avec les principaux acteurs sur les progrès accomplis et sur les mesures à prendre au cours de la prochaine phase de la Conférence. Ces réunions ont rassemblé les représentants des commissions économiques régionales, du secteur privé, des

associations féminines, de la jeunesse et de la société civile. D'autres réunions sont prévues avec des parlementaires et des journalistes. Deux réunions du Comité interministériel régional ont eu lieu pour arrêter définitivement les éléments constitutifs du Pacte avant la tenue du Sommet et pour choisir la ville où serait installé le secrétariat de la Conférence et le pays de la région qui serait amené à proposer un candidat au poste de secrétaire exécutif de la Conférence. Deux autres réunions du Comité interministériel régional sont prévues, pour parachever ces travaux avant le deuxième Sommet.

10.12 Le Bureau a également pris les mesures voulues pour examiner sur le plan technique et arrêter définitivement le texte des documents de projet et les protocoles du projet de pacte. À ce sujet, des spécialistes des questions financières se sont réunis deux fois pour examiner d'un œil critique les budgets des projets et les adapter aux réalités pratiques. Les partenariats nécessaires pour mettre en œuvre le Pacte, avec les commissions économiques régionales et la Banque africaine de développement, ont également été renforcés dans la perspective du rôle actif qu'ils devront jouer dans la phase suivante. Pour élaborer une stratégie cohérente en vue d'activités d'application, des efforts sont faits par les soins du secrétariat de la Conférence. Dans le même esprit, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général élabore les directives administratives et les orientations générales nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat de la Conférence.

10.13 La tenue du second Sommet et la signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement marqueront la fin du processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et devrait donc marquer la fin du mandat initial du Bureau. Le nouveau secrétariat de la Conférence internationale, envisagé par le projet de pacte, ne pourra se mettre en place qu'au bout d'un certain temps et il faudra du temps pour qu'il soit pleinement opérationnel.

10.14 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ici :

Objectif : consolider la paix dans la région des Grands Lacs en promouvant la sécurité, la stabilité et le développement

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure stabilité politique et meilleur développement socioéconomique et renforcement de la coopération entre les pays de la région

a) i) Participation de tous les pays constitutifs de la région aux réunions thématiques techniques, aux réunions du Comité interministériel régional et au Sommet de la Conférence

Mesure des résultats : assistance aux réunions

2005 : 100 %

2006 (estimation) : 100 %

2007 (objectif) : 100 %

a) ii) Adoption du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement, par les chefs d'État et de gouvernement membres de la Conférence internationale, au second Sommet de celle-ci

Mesure des résultats

2005 : non
 2006 (estimation) : oui
 2007 (objectif) : sans objet

- a) iii) Établissement du mécanisme régional de suivi (secrétariat régional comprenant les représentants des 11 pays de la région des Grands Lacs) comme proposé lors du second Sommet

Mesure des résultats

2005 : non
 2006 : non
 2007 : oui

Produits

- Bons offices et conseils du Représentant spécial du Secrétaire général
- Conseils et services spécialisés fournis aux gouvernements et aux organisations de la société civile
- Convocation du deuxième Sommet
- Coordination et facilitation des activités de suivi de la Conférence internationale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Meilleure intégration dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de la bonne gouvernance, du développement économique, et des questions humanitaires et sociales

b) Mise en route de 8 projets prioritaires conformément à la décision prise par le deuxième Sommet

Mesure des résultats

2005 : sans objet
 2006 : sans objet
 2007 : 8 projets

Produits

- Soutien au mécanisme régional de suivi, notamment par l'organisation d'ateliers de formation du personnel et des directeurs de projet
- Mobilisation des ressources, notamment par le financement des projets prioritaires et l'organisation d'une éventuelle conférence des donateurs

Facteurs externes

10.15 L'objectif assigné au Bureau sera atteint pourvu que : a) les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour le mécanisme de suivi soient obtenues; b) les deux processus de paix en cours dans la région (République démocratique du Congo et Burundi) soient fusionnés pour permettre la bonne mise en œuvre des projets prioritaires; et c) les gouvernements des pays de la région collaborent à la mise en œuvre des projets prioritaires.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2006		Variation	Crédits demandés pour 2007		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Économies réalisées (déficit)	Montant total	Montant net	Dépenses non renouvelables
	1	2	3 = (1-2)	4	5 = (4-3)	6
Personnel civil	1 581,0	1 306,5	274,5	1 321,4	1 046,9	–
Dépenses opérationnelles	554,4	714,6	(160,2)	742,8	903,0	3,2
Total	2 135,4	2 021,1	114,3	2 064,2	1 949,9	3,2

10.16 Si son mandat est prorogé d'un an, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs nécessiterait, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, des ressources se montant à 2 064 200 dollars en montant net (2 299 300 dollars en montant brut). Les ressources nécessaires permettraient de couvrir les traitements et dépenses communes de personnel (1 321 400 dollars) pour l'effectif actuel, soit 17 postes (9 administrateurs recrutés sur le plan international, 8 administrateurs recrutés sur le plan national), le personnel temporaire (41 800 dollars), les services de consultants (57 000 dollars), les frais de voyage (308 000 dollars) et d'autres besoins opérationnels tels que les installations et équipements (65 700 dollars), les transports de surface (42 300 dollars), les communications (174 200 dollars), l'informatique (21 200 dollars) et les autres fournitures, services et matériels (32 600 dollars).

10.17 Le solde du crédit de 2006, soit 114 300 dollars, permettrait de couvrir une partie de ce montant. Ainsi, les ressources nécessaires pour le fonctionnement du Bureau en 2007, compte tenu de ce solde, se montent à 1 949 900 dollars en montant net (2 185 000 dollars en montant brut).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total général
													Agents locaux	Nations Unies		
Postes approuvés pour 2006	–	1	–	–	1	5	1	–	8	–	1	9	–	8	–	17
Postes proposés pour 2007	–	1	–	–	1	5	1	–	8	–	1	9	–	8	–	17
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

10.18 Pour 2007, l'effectif total proposé pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs reste donc inchangé : il s'inscrit à neuf administrateurs recrutés sur le plan international et à huit agents locaux.
